

**MEMORIAL**

**Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg**

**RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS**

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

**C — N° 1075****26 octobre 2004****SOMMAIRE**

<b>A&amp;AHDP S.A., Luxembourg</b> .....	<b>51567</b>	<b>xembourg</b> .....	<b>51570</b>
<b>A&amp;AHDP S.A., Luxembourg</b> .....	<b>51567</b>	<b>E.B.C. S.A., Europ Business Corporate S.A., Lu-</b>	
<b>A. Th. &amp; Associates, Management Consultants,</b>		<b>xembourg</b> .....	<b>51571</b>
<b>S.à r.l., Luxembourg</b> .....	<b>51597</b>	<b>East West Consulting Company S.A., Luxem-</b>	
<b>Actions-Loisirs Luxembourg, S.à r.l., Luxem-</b>		<b>xembourg</b> .....	<b>51568</b>
<b>bourg</b> .....	<b>51600</b>	<b>East West Consulting Company S.A., Luxem-</b>	
<b>Algonquin, S.à r.l., Luxembourg</b> .....	<b>51568</b>	<b>xembourg</b> .....	<b>51569</b>
<b>AP Portico Port, S.à r.l., Luxembourg</b> .....	<b>51594</b>	<b>Easybox General Partner, S.à r.l., Luxembourg</b> ..	<b>51555</b>
<b>AP Portico, S.à r.l., Luxembourg</b> .....	<b>51593</b>	<b>Easybox Italy Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg</b> .	<b>51564</b>
<b>Aravis Investissements S.A., Luxembourg</b> .....	<b>51587</b>	<b>Easybox Spain Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg</b>	<b>51565</b>
<b>Artel S.A., Luxembourg</b> .....	<b>51594</b>	<b>Espalita S.A., Luxembourg</b> .....	<b>51567</b>
<b>Atex International, S.à r.l., Luxembourg</b> .....	<b>51597</b>	<b>Faustini International S.A., Luxembourg</b> .....	<b>51596</b>
<b>B. &amp; CE. S.A., Luxembourg</b> .....	<b>51583</b>	<b>FINADI, Financière d'Investissements S.A.H., Lu-</b>	
<b>Bansabadell Réassurances S.A., Münsbach</b> .....	<b>51591</b>	<b>xembourg</b> .....	<b>51567</b>
<b>Becromal Trading S.A., Luxembourg</b> .....	<b>51586</b>	<b>Filuxa Holding S.A., Luxembourg</b> .....	<b>51587</b>
<b>Bonneair S.A., Luxembourg</b> .....	<b>51555</b>	<b>Filuxa Holding S.A., Luxembourg</b> .....	<b>51595</b>
<b>Cabaret XL, S.à r.l., Luxembourg</b> .....	<b>51588</b>	<b>Finami 443 Holding S.A., Luxembourg</b> .....	<b>51592</b>
<b>Castellani Frères S.à r.l. &amp; Cie, S.e.c.s., Esch-sur-</b>		<b>Fortier Holding S.A., Luxembourg</b> .....	<b>51581</b>
<b>Alzette</b> .....	<b>51562</b>	<b>France Outlet Mall Holding, S.à r.l., Luxembourg</b>	<b>51597</b>
<b>CDRohlinge 24 A.G., Weiswampach</b> .....	<b>51598</b>	<b>Futura S.A.H., Luxembourg</b> .....	<b>51593</b>
<b>CDRohlinge 24 A.G., Weiswampach</b> .....	<b>51598</b>	<b>Gennaio Investment S.A., Luxembourg</b> .....	<b>51590</b>
<b>Cellular Energy S.A., Luxembourg</b> .....	<b>51582</b>	<b>Gestfood S.A., Esch-sur-Alzette</b> .....	<b>51599</b>
<b>Citadel Tonbridge, S.à r.l., Münsbach</b> .....	<b>51582</b>	<b>Hanibat S.A., Luxembourg</b> .....	<b>51569</b>
<b>Citadel Tonbridge, S.à r.l., Münsbach</b> .....	<b>51582</b>	<b>Hei Elei Film Productions S.A., Luxembourg</b> ...	<b>51574</b>
<b>Citadel Tonbridge, S.à r.l., Münsbach</b> .....	<b>51582</b>	<b>Heleba Holding S.A., Luxembourg</b> .....	<b>51591</b>
<b>Coalmax S.A., Remerschen</b> .....	<b>51589</b>	<b>HMGT Holding, S.à r.l., Luxembourg</b> .....	<b>51577</b>
<b>Codipe, S.à r.l., Esch-sur-Alzette</b> .....	<b>51554</b>	<b>HSBC AME (Luxembourg) S.A., Luxembourg</b> ...	<b>51557</b>
<b>Colonnade Holdco Nr 2 S.A., Luxembourg</b> .....	<b>51566</b>	<b>HSH Nordbank International S.A., Luxembourg</b> ..	<b>51554</b>
<b>Colony TCB Investor (Lux), S.à r.l., Luxembourg</b> .	<b>51557</b>	<b>Hutchison Europe Investments, S.à r.l., Luxem-</b>	
<b>Colufina Luxembourg S.A., Luxembourg</b> .....	<b>51583</b>	<b>bourg</b> .....	<b>51554</b>
<b>Cordonnerie Express, S.à r.l., Differdange</b> .....	<b>51599</b>	<b>Int. Pack S.A., Luxembourg</b> .....	<b>51563</b>
<b>Cosylux S.A., Bertrange</b> .....	<b>51598</b>	<b>Int. Pack S.A., Luxembourg</b> .....	<b>51563</b>
<b>CR Acoustique, S.à r.l., Strassen</b> .....	<b>51596</b>	<b>Int. Pack S.A., Luxembourg</b> .....	<b>51563</b>
<b>Creaction International S.A., Luxembourg</b> .....	<b>51598</b>	<b>Integral Multi Fund, Sicav, Luxembourg</b> .....	<b>51586</b>
<b>Dakumo Holding S.A., Luxembourg</b> .....	<b>51591</b>	<b>International Paper Investments (Luxembourg),</b>	
<b>Dedale Project S.A., Wilwerdange</b> .....	<b>51555</b>	<b>S.à r.l., Luxembourg</b> .....	<b>51568</b>
<b>Dematrans S.A., Perlé</b> .....	<b>51600</b>	<b>Josch, S.à r.l., Remich</b> .....	<b>51583</b>
<b>Drake IT Technologies, S.à r.l., Luxembourg</b> ....	<b>51584</b>	<b>Lun e Plage S.A., Erpeldange</b> .....	<b>51557</b>
<b>Drake IT Technologies, S.à r.l., Luxembourg</b> ....	<b>51585</b>	<b>LV Trans, S.à r.l., Soleuvre</b> .....	<b>51572</b>
<b>E.B.C. S.A., Europ Business Corporate S.A., Lu-</b>		<b>Mazfin S.A., Luxembourg</b> .....	<b>51590</b>

Mazzoni Shoes Services, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	51597	SEL S.A., Wiltz . . . . .	51557
Merzario International S.A., Luxembourg . . . . .	51590	Société de Promotion pour le Développement des Activités de Services S.A.H., Strassen . . . . .	51567
Monterey Capital IV, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	51575	Société Luxembourgeoise de Sidérurgie S.A., Wilwerdange . . . . .	51555
Monterey Capital IV, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	51577	Société Portugal Luxembourg S.A.H., Luxem- bourg . . . . .	51596
Mullebutz, S.à r.l., Esch-sur-Alzette . . . . .	51598	Spruce Enterprise (Luxembourg), S.à r.l., Luxem- bourg . . . . .	51593
Niwron S.A., Luxembourg . . . . .	51577	Squire International S.A. . . . .	51587
Noro Management, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	51581	Straits Investments Holding S.A., Luxembourg . . .	51599
Patcat Investments S.A., Luxembourg . . . . .	51595	Straits Investments Holding S.A., Luxembourg . . .	51599
Pereira & Pinto Fruits, S.à r.l., Kayl . . . . .	51600	Straits Investments Holding S.A., Luxembourg . . .	51600
Perlicence S.A., Luxembourg . . . . .	51595	SVG Holdings S.A., Luxembourg . . . . .	51578
PFCME Holding S.A., Private Finance Capital Mar- ket & Equities Holding S.A., Luxembourg . . . . .	51591	Topvel Holding S.A., Luxembourg . . . . .	51595
Piwo International S.A. . . . .	51585	Topvel Holding S.A., Luxembourg . . . . .	51595
Pomme & Pomme S.A., Luxembourg . . . . .	51589	Unitas S.A., Luxembourg . . . . .	51594
Portillo, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	51571	(Les) Vérandas 4 Saisons de Lux.E S.A., Wiltz . . .	51555
Portillo, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	51572	Vermilion, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	51596
Raleigh Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	51596		
Rostuwa S.A., Luxembourg . . . . .	51594		
RTL Nederland S.A., Luxembourg . . . . .	51583		
Savoia, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	51597		

**HUTCHISON EUROPE INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

(anc. **HUTCHISON 3G EUROPE INVESTMENTS, S.à r.l.**)

Siège social: L-1728 Luxembourg, 7, rue du Marché-aux-Herbes.

R. C. Luxembourg B 74.649.

Acte constitutif publié au Mémorial C n° 446 du 24 juin 2000

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 6 août 2004, réf. LSO-AT01858, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 août 2004.

Signatures.

(068025.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2004.

**CODIPE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Esch-sur-Alzette.

R. C. Luxembourg B 86.516.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 17 août 2004, réf. LSO-AT03701, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 19 août 2004.

FIDUCIAIRE VIC COLLE & ASSOCIES, S.à r.l.

Signature

(068788.3/612/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2004.

**HSH NORDBANK INTERNATIONAL S.A., Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: L-2180 Luxembourg, 2, rue Jean Monnet.

H. R. Luxemburg B 14.784.

*Verwaltungsratsbeschluss aus der Verwaltungsratssitzung  
der HSH NORDBANK INTERNATIONAL S.A. vom 4. August 2004*

Der Verwaltung der HSH NORDBANK INTERNATIONAL S.A. erkennt die Niederlegung des Mandats von Herrn Dr. Wolf-Albrecht Prautzsch im Verwaltungsrat der HSH NORDBANK INTERNATIONAL S.A. per 7. Juli 2004 an.

Luxemburg, den 4. August 2004.

HSH NORDBANK INTERNATIONAL S.A.

Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 18 août 2004, réf. LSO-AT04290. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(068818.3/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2004.

**BONNEAIR S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 39.039.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 16 août 2004, réf. LSO-AT03553, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 août 2004.

BONNEAIR S.A.

Signatures

Administrateur A / Administrateur B

(068382.3/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2004.

---

**DEDALE PROJECT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9980 Wilwerdange, Maison 43.  
R. C. Luxembourg B 97.916.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 4 août 2004, réf. LSO-AT01097, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 19 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 30 juin 2004.

Signature.

(902806.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 19 août 2004.

---

**LES VERANDAS 4 SAISONS DE LUX.E S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9515 Wiltz, 71, rue Grande-Duchesse Charlotte.  
R. C. Luxembourg B 96.051.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 4 août 2004, réf. LSO-AT01109, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 19 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(902807.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 19 août 2004.

---

**SOCIETE LUXEMBOURGEOISE DE SIDERURGIE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9980 Wilwerdange, Maison 43.  
R. C. Luxembourg B 96.665.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 4 août 2004, réf. LSO-AT01090, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 19 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(902810.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 19 août 2004.

---

**EASYBOX GENERAL PARTNER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I<sup>er</sup>.  
R. C. Luxembourg B 75.706.

In the year two thousand and four, on the fifteenth of July.

Before Us. Maître Jean Seckler, notary residing at Junglinster, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

There appeared:

- The company EASYBOX (BAHAMAS) LIMITED, with its registered office at Nassau, Shirlaw House, 87, Shirley Street, P.O. Box SS - 19084 (Bahamas),

represented by Mr Paul Marx, docteur en droit, residing professionally at L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy, after having been signed ne varietur by the notary and the proxy holder, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

The appearing party, through his mandatary, declared and requested the notary to act:

That the appearing party is the sole actual partner of EASYBOX GENERAL PARTNER, S.à r.l., a private limited company (société à responsabilité limitée), having its registered office at L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I<sup>er</sup>, (R. C. Luxembourg section B number 75.706), incorporated by deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing at Sanem (Luxembourg), on the 14th of April 2000, published in the Mémorial C number 639 of the 7th of September 2000,

whose articles of association have been modified pursuant to a deed of the undersigned notary on the 24th of March 2004, published in the Mémorial C number 555 of the 28th of May 2004,  
and that the appearing party has taken the following resolution:

*Resolution*

The sole partner decides to amend the second resolution of the aforesaid notarial deed of March 24, 2004, which should specify that:

«as an exception, the accounting year which has begun on January 1st, 2004 will terminate on March 31st, 2004,»  
instead of «as an exception, the accounting year which has begun on January 1st, 2003 has terminated on March 31st, 2003».

*Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately six hundred twenty Euros.

*Statement*

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing proxyholder, the present deed is worded in English followed by a French translation; on request of the same appearing proxyholder and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up at Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder, the latter signed together with the notary the present deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatre, le quinze juillet.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

- La société EASYBOX (BAHAMAS) LIMITED, avec siège social à Nassau, Shirlaw House, 87, Shirley Street, P.O. Box SS - 19084 (Bahamas),

représentée par Monsieur Paul Marx, docteur en droit, ayant son domicile professionnel à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le notaire et le mandataire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

Que la comparante est la seule et unique associée actuelle de EASYBOX GENERAL PARTNER, S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I<sup>er</sup>, (R. C. Luxembourg section B numéro 75.706), constituée suivant acte de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg), en date du 14 avril 2000, publié au Mémorial C numéro 639 du 7 septembre 2000,

dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 24 mars 2004, publié au Mémorial C numéro 555 du 28 mai 2004,

et que la comparante a pris la résolution suivante:

*Résolution*

L'associée unique décide de modifier la deuxième résolution du prédit acte notarié du 24 mars 2004, laquelle devrait spécifier que:

«exceptionnellement, l'année sociale qui a commencé le 1<sup>er</sup> janvier 2004 se terminera le 31 mars 2004»,

au lieu de «exceptionnellement, l'année sociale qui a commencé le 1<sup>er</sup> janvier 2003 s'est terminée le 31 mars 2003».

*Frais*

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à six cent vingt euros.

*Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la requête du même mandataire et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Marx, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 29 juillet 2004, vol. 527, fol. 67, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): C. Bentner.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 9 août 2004.

J. Seckler.

(067717.3/231/76) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2004.

**LUN E PLAGE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9648 Erpeldange, 8A, rue Nicolas Schildermans.  
R. C. Luxembourg B 98.729.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 4 août 2004, réf. LSO-AT01094, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 19 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(902811.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 19 août 2004.

---

**SEL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9515 Wiltz, 71, rue Grande-Duchesse Charlotte.  
R. C. Luxembourg B 93.112.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 4 août 2004, réf. LSO-AT01087, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 19 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(902812.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 19 août 2004.

---

**HSBC AME (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.  
R. C. Luxembourg B 56.131.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 16 août 2004, réf. LSO-AT03470, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(067799.3/1024/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2004.

---

**COLONY TCB INVESTOR (LUX), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-1745 Luxembourg, 1, rue du Saint-Esprit.  
R. C. Luxembourg B 102.301.

STATUTES

In the year two thousand and four, on the twenty-third of July.

Before Us, Maître Jean Seckler, notary residing at Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

Appeared:

- The company COLONY TCB INVESTOR, LLC, with registered office at DE-19808, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, (United States of America), inscribed in the Trade Register of Delaware under the number 3826357, here represented by Mr Paul Marx, docteur en droit, residing professionally at L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy signed ne varietur by the mandatory and the undersigned notary will remain attached to the present deed, in order to be recorded with it.

This appearing mandatory, acting as said before, requested the undersigned notary to draw up the Constitutive Deed of a private limited company, («société à responsabilité limitée»), as follows:

**Art. 1.** There is hereby established a private limited company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws in force, namely the Companies Act of August 10, 1915 and by the present articles of association.

**Art. 2.** The company's name is COLONY TCB INVESTOR (LUX), S.à r.l.

**Art. 3.** The purpose of the company is the acquisition, the management, the enhancement and the disposal of participations in whichever form in domestic and foreign companies. The company may also contract loans and grant all kinds of support, loans, advances and guarantees to companies, in which it has a direct or indirect participation.

Furthermore, the company may acquire and dispose of all other securities by way of subscription, purchase, exchange, sale or otherwise.

It may also acquire, enhance and dispose of patents and licenses, as well as rights deriving therefrom or supplementing them.

In addition, the company may acquire, manage, enhance and dispose of real estate located in Luxembourg or abroad.

In general, the company may carry out all commercial, industrial and financial operations, whether in the area of securities or of real estate, likely to enhance or to supplement the above-mentioned purposes.

**Art. 4.** The registered office of the company is established in Luxembourg. It may be transferred to any other place of the Grand Duchy of Luxembourg by simple decision of the shareholders.

If extraordinary events of a political or economic nature which might jeopardize the normal activity at the registered office or the easy communication of this registered office with foreign countries occur or are imminent, the registered office may be transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such decision will have no effect on the company's nationality. The declaration of the transfer of the registered office will be made and brought to the attention of third parties by the organ of the company which is best situated for this purpose under the given circumstances.

**Art. 5.** The company is established for an unlimited duration.

**Art. 6.** The corporate capital is set at 16,000.- USD (sixteen thousand United States Dollars), represented by 320 (three hundred twenty) sharequotas of 50.- USD (fifty United States Dollars) each, which have been all subscribed by the company COLONY TCB INVESTOR, LLC, with registered office at DE-19808, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, (United States of America), inscribed in the Trade Register of Delaware under the number 3826357.

When and as long as all the sharequotas are held by one person, the company is a one person company in the sense of article 179(2) of the amended law concerning trade companies; in this case, the articles 200-1 and 200-2 among others of the same law are applicable, i.e. any decision of the single shareholder as well as any contract between the latter and the company must be recorded in writing and the provisions regarding the general shareholders' meeting are not applicable.

The company may acquire its own sharequotas provided that they be cancelled and the capital reduced proportionally.

**Art. 7.** The sharequotas are indivisible with respect to the company, which recognizes only one owner per sharequota. If a sharequota is owned by several persons, the company is entitled to suspend the related rights until one person has been designated as being with respect to the company the owner of the sharequota. The same applies in case of a conflict between the usufructuary and the bare owner or a debtor whose debt is encumbered by a pledge and his creditor. Nevertheless, the voting rights attached to the sharequotas encumbered by usufruct are exercised by the usufructuary only.

**Art. 8.** The transfer of sharequotas inter vivos to other shareholders or to third parties is conditional upon the approval of the general shareholders' meeting representing at least three quarter of the corporate capital. The transfer of sharequotas mortis causa to other shareholders or to third parties is conditional upon the approval of the general shareholders' meeting representing at least three quarter of the corporate capital belonging to the survivors.

This approval is not required when the sharequotas are transferred to heirs entitled to a compulsory portion or to the surviving spouse. If the transfer is not approved in either case, the remaining shareholders have a preemption right proportional to their participation in the remaining corporate capital.

Each unexercised preemption right inures proportionally to the benefit of the other shareholders for a duration of three months after the refusal of approval. If the preemption right is not exercised, the initial transfer offer is automatically approved.

**Art. 9.** Apart from his capital contribution, each shareholder may with the previous approval of the other shareholders make cash advances to the company through the current account. The advances will be recorded on a specific current account between the shareholder who has made the cash advance and the company. They will bear interest at a rate fixed by the general shareholders' meeting with a two third majority. These interests are recorded as general expenses.

The cash advances granted by a shareholder in the form determined by this article shall not be considered as an additional contribution and the shareholder will be recognized as a creditor of the company with respect to the advance and interests accrued thereon.

**Art. 10.** The death, the declaration of minority, the bankruptcy or the insolvency of a shareholder will not put an end to the company. In case of the death of a shareholder, the company will survive between his legal heirs and the remaining shareholders.

**Art. 11.** The creditors, assigns and heirs of the shareholders may neither, for whatever reason, affix seals on the assets and the documents of the company nor interfere in any manner in the management of the company. They have to refer to the company's inventories.

**Art. 12.** The company is administered by a board of managers composed of A and B managers, who are appointed by the general shareholders' meeting. The managers must not be shareholders. The managers are revocable ad nutum. The managers have towards third parties the broadest power to act in the name of the company in all circumstances and to make or authorize the acts and operations relating to its object except for the matters exceeding the value of five thousand euros (5,000 EUR) for which the joint signature of any B manager together with the A manager is necessary.

**Art. 13.** No manager enters into a personal obligation because of his function and with respect to commitments regularly contracted in the name of the company; as an agent, he is liable only for the performance of his mandate.

**Art. 14.** The collective resolutions are validly taken only if they are adopted by shareholders representing more than half of the corporate capital. Nevertheless, decisions amending the articles of association can be taken only by the majority of the shareholders representing three quarter of the corporate capital.

**Art. 15.** The company's financial year runs from the first of January to the thirty-first of December of each year.

**Art. 16.** Each year, as of the thirty-first day of December, the management will draw up the annual accounts and will submit them to the shareholders.

**Art. 17.** Each shareholder may inspect the annual accounts at the registered office of the company during the fifteen days preceding their approval.

**Art. 18.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the general expenses, the social charges, the amortizations and the provisions represents the net profit of the company. Each year five percent (5%) of the net profit will be deducted and appropriated to the legal reserve. These deductions and appropriations will cease to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10%) of the corporate capital, but they will be resumed until the complete reconstitution of the reserve, if at a given moment and for whatever reason the latter has been touched. The balance is at the shareholders' free disposal.

Interim dividends may be distributed under the following conditions:

- interim accounts are drafted on a quarterly or semi-annual basis,
- these accounts must show a sufficient profit including profits carried forward,
- the decision to pay interim dividends is taken by an extraordinary general meeting of the shareholders.

**Art. 19.** In the event of the dissolution of the company for whatever reason, the liquidation will be carried out by the management or any other person appointed by the shareholders.

When the company's liquidation is closed, the company's assets will be distributed to the shareholders proportionally to the sharequotas they are holding.

Losses, if any, are apportioned similarly, provided nevertheless that no shareholder shall be forced to make payments exceeding his contribution.

**Art. 20.** With respect to all matters not provided for by these articles of association, the shareholders refer to the legal provisions in force.

**Art. 21.** Any litigation which will occur during the liquidation of the company, either between the shareholders themselves or between the manager(s) and the company, will be settled, insofar as the company's business is concerned, by arbitration in compliance with the civil procedure.

#### *Transitory provision*

The first fiscal year will begin now and will end on December 31, 2004.

#### *Payment of the sharequotas*

The subscriber states and acknowledges that each sharequota has been fully paid up in cash so that the amount of 16,000.- USD (sixteen thousand United States Dollars) is now at the free disposal of the company, evidence hereof having been given to the undersigned notary.

#### *Expenses*

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed, are estimated to about nine hundred twenty Euros.

For registration purposes the amount of 16,000.- USD is valued at 13,012.36 EUR.

#### *Resolutions of the sole shareholder*

Immediately after the incorporation of the company, the sole shareholder representing the entire corporate capital, passed the following resolutions.

#### *First resolution*

The company is managed by the following managers, appointed for an unlimited duration:

##### *Manager A:*

- Mr Philippe Lenglet, company director, born on June 22, 1941 in La Bourboule, (France), residing at NY-10128 New York, 47 East 87th Street, (United States of America).

##### *Managers B:*

- The private limited company COLONY LUXEMBOURG, S.à r.l., (R. C. S. Luxembourg section B number 88.540), with its registered office at L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde.

- Mr Dirk C. Oppelaar, legal counsel, born on December 7, 1968 in Kupang, (Indonesia), residing at L-2410 Luxembourg, 62, rue du Reckenthal.

#### *Second resolution*

The registered office of the company is established in L-1745 Luxembourg, 1, rue du Saint-Esprit.

#### *Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing mandatary, known to the notary, by his surname, Christian name, civil status and residence, the said appearing mandatary signed together with us, the notary, the present deed.

#### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatre, le vingt-trois juillet.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

- La société COLONY TCB INVESTOR, LLC, avec siège à DE-19808, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, (Etats-Unis d'Amérique), inscrite au Registre de Commerce de Delaware sous le numéro 3826357, ici représentée par Monsieur Paul Marx, docteur en droit, ayant son domicile professionnel à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, en vertu d'une procuration sous seing privé.

La prédite procuration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Lequel mandataire, ès qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il constitue par la présente:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celle modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La société prend la dénomination de COLONY TCB INVESTOR (LUX), S.à r.l.

**Art. 3.** La société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation de participations, de quelque manière que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères. Elle peut aussi contracter des emprunts et accorder aux sociétés, dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte, toutes sortes d'aides, de prêts, d'avances et de garanties.

Par ailleurs, la société peut acquérir et aliéner toutes autres valeurs mobilières par souscription, achat, échange, vente ou autrement.

Elle peut également acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets et licences, ainsi que des droits en dérivant ou les complétant.

De plus, la société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation d'immeubles situés tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

D'une façon générale, la société peut faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, de nature mobilière et immobilière, susceptibles de favoriser ou de compléter les objets ci-avant mentionnés.

**Art. 4.** Le siège social est établi à Luxembourg. Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales. Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

**Art. 5.** La société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à 16.000,- USD (seize mille dollars des Etats-Unis), représenté par 320 (trois cent vingt) parts sociales de 50,- USD (cinquante dollars des Etats-Unis) chacune, qui ont été souscrites par la société COLONY TCB INVESTOR, LLC, avec siège à DE-19808, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, (Etats-Unis d'Amérique), inscrite au Registre de Commerce de Delaware sous le numéro 3826357.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi modifiée sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

La société peut acquérir ses propres parts à condition qu'elles soient annulées et le capital réduit proportionnellement.

**Art. 7.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. S'il y a plusieurs propriétaires d'une part sociale, la société a le droit de suspendre l'exercice des droits afférents, jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant à son égard, propriétaire de la part sociale. Il en sera de même en cas de conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier-gagiste.

Toutefois, les droits de vote attachés aux parts sociales grevées d'usufruit sont exercés par le seul usufruitier.

**Art. 8.** Les cessions de parts entre vifs à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social.

Les cessions de parts à cause de mort à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social appartenant aux survivants.

Cet agrément n'est pas requis lorsque les parts sont transmises à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant.

En cas de refus d'agrément dans l'une ou l'autre des hypothèses, les associés restants possèdent un droit de préemption proportionnel à leur participation dans le capital social restant.

Le droit de préemption non exercé par un ou plusieurs associés échoit proportionnellement aux autres associés. Il doit être exercé dans un délai de trois mois après le refus d'agrément. Le non-exercice du droit de préemption entraîne de plein droit agrément de la proposition de cession initiale.

**Art. 9.** A côté de son apport, chaque associé pourra, avec l'accord préalable des autres associés, faire des avances en compte-courant de la société. Ces avances seront comptabilisées sur un compte-courant spécial entre l'associé, qui

a fait l'avance, et la société. Elles porteront intérêt à un taux fixé par l'assemblée générale des associés à une majorité des deux tiers. Ces intérêts seront comptabilisés comme frais généraux.

Les avances accordées par un associé dans la forme déterminée par cet article ne sont pas à considérer comme un apport supplémentaire et l'associé sera reconnu comme créancier de la société en ce qui concerne ce montant et les intérêts.

**Art. 10.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la société. En cas de décès d'un associé, la société sera continuée entre les associés survivants et les héritiers légaux.

**Art. 11.** Les créanciers, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux.

**Art. 12.** La société est administrée par un conseil de gérance composé de gérants A et B, nommés par l'assemblée générale des associés. Les gérants ne sont pas obligatoirement associés. Les gérants sont révocables ad nutum. Les gérants ont vis à vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire ou autoriser les actes et opérations relatifs à son objet excepté pour les matières excédant la valeur de cinq mille euros (5.000 EUR) pour lesquelles la signature conjointe d'un gérant B et du gérant A est requise.

**Art. 13.** Tout gérant ne contracte en raison de sa fonction, aucune obligation personnelle, quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

**Art. 14.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

**Art. 15.** L'exercice social court du premier janvier au trente et un décembre de chaque année.

**Art. 16.** Chaque année, au 31 décembre, la gérance établira les comptes annuels et les soumettra aux associés.

**Art. 17.** Tout associé peut prendre au siège social de la société communication des comptes annuels pendant les quinze jours qui précéderont son approbation.

**Art. 18.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais généraux, charges sociales, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront prélevés et affectés à la réserve légale. Ces prélèvements et affectations cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé. Le solde est à la libre disposition des associés.

Des dividendes intérimaires peuvent être distribués dans les conditions suivantes:

- des comptes intérimaires sont établis sur une base trimestrielle ou semestrielle,
- ces comptes doivent montrer un profit suffisant, bénéfices reportés inclus,
- la décision de payer des dividendes intérimaires est prise par une assemblée générale extraordinaire des associés.

**Art. 19.** En cas de dissolution de la société pour quelque raison que ce soit, la liquidation sera faite par la gérance ou par toute personne désignée par les associés.

La liquidation de la société terminée, les avoirs de la société seront attribués aux associés en proportion des parts sociales qu'ils détiennent.

Des pertes éventuelles sont réparties de la même façon, sans qu'un associé puisse cependant être obligé de faire des paiements dépassant ses apports.

**Art. 20.** Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

**Art. 21.** Tous les litiges, qui naîtront pendant la liquidation de la société, soit entre les associés eux-mêmes, soit entre le ou les gérants et la société, seront réglés, dans la mesure où il s'agit d'affaires de la société, par arbitrage conformément à la procédure civile.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice commencera aujourd'hui et se terminera le 31 décembre 2004.

#### *Libération des parts sociales*

Le souscripteur déclare et reconnaît que chacune des parts sociales a été intégralement libérée en espèces de sorte que la somme de 16.000,- USD (seize mille dollars des Etats-Unis) est dès à présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison de cet acte, s'élève à environ neuf cent vingt euros.

En vue de l'enregistrement le montant de 15.000,- USD est évalué à 13.012,36 EUR.

#### *Résolutions de l'associée unique*

Immédiatement après la constitution de la société, l'associée unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

La société est administrée par les gérants suivants, nommés pour une durée indéterminée:

*Gérant A:*

- Monsieur Philippe Lenglet, administrateur de sociétés, né le 22 juin 1941 à la Bourboule, (France), demeurant à NY-10128 New York, 47 East 87th Street, (Etats-Unis d'Amérique).

*Gérants B:*

- La société à responsabilité limitée COLONY LUXEMBOURG, S.à r.l., (R. C. S. Luxembourg section B numéro 88.540), avec siège social à L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde;  
- Monsieur Dirk C. Oppelaar, juriste, né le 7 décembre 1968 à Kupang, (Indonésie), demeurant à L-2410 Luxembourg, 62, rue du Reckenthal.

*Deuxième résolution*

Le siège social est établi à L-1745 Luxembourg, 1, rue du Saint-Esprit.

*Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête de la même comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: P. Marx, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 6 août 2004, vol. 527, fol. 75, case 9. – Reçu 130,12 euros.

*Le Receveur ff. (signé): C. Bentner.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 10 août 2004.

J. Seckler.

(067676.3/231/298) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2004.

**CASTELLANI FRERES S.à r.l. & Cie, S.e.c.s., Société en commandite simple.**

Siège social: L-4222 Esch-sur-Alzette, 310, rue de Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 21.049.

L'an deux mille quatre, le quinze juillet.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

- 1.- Monsieur Libero Castellani, industriel, demeurant à L-4393 Pontpierre, 14, Grand-rue.
- 2.- Madame Marie-Thérèse Castellani, comptable, demeurant à I-06024 Gubbio, Viale della Rimembranza, 10 (Italie).
- 3.- La société à responsabilité limitée CASTELLANI FRERES, S.à r.l., avec siège social à L-4222 Esch-sur-Alzette, 310, rue de Luxembourg (R. C. Luxembourg B numéro 21.048).

Tous sont ici représentés par Monsieur Norbert Meisch, préqualifié, en vertu de trois procurations sous seing privé lui délivrées.

Les prédites procurations, signées ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit leurs déclarations:

- Que les comparants sub 1) et 2), agissant en leur qualité d'associés commanditaires, et la comparante sub 3), agissant en sa qualité d'associée commanditée, sont les seuls et uniques associés actuels de la société en commandite simple CASTELLANI FRERES, S.à r.l. & Cie, S.e.c.s., avec siège social à L-4222 Esch-sur-Alzette, 310, rue de Luxembourg (R. C. Luxembourg B numéro 21.049), constituée suivant acte reçu par Maître Lucien Schuman, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 25 novembre 1983, publié au Mémorial C numéro 378 du 30 décembre 1983.

- Que le capital social est actuellement fixé à trois millions trois cent mille francs luxembourgeois (3.300.000,- LUF), représenté par trois mille trois cents (3.300) parts sociales de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune, évalué à 81.804,86 EUR.

- Que la société en commandite simple CASTELLANI FRERES, S.à r.l. & Cie, S.e.c.s., est anticipativement dissoute et mise en liquidation.

- Que le société civile FIDUCIAIRE PLETSCHETTE & MEISCH, avec siège social à L-4240 Esch-sur-Alzette, 36, rue Emile Mayrisch, est nommée liquidateur de la société.

- Que le liquidateur est investi des pouvoirs les plus étendus prévus par la loi et notamment par les articles 144 à 148 de la loi sur les sociétés commerciales sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans le cas où cette autorisation est normalement requise.

*Frais*

Tous les frais et honoraires résultant du présent acte, évalués à sept cent quatre-vingts euros, sont à charge de la société dissoute.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, ès qualités, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: N. Meisch, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 29 juillet 2004, vol. 527, fol. 65, case 7. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur ff. (signé): C. Bentner.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 9 août 2004.

J. Seckler.

(067707.3/231/45) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2004.

---

**INT. PACK S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 82.925.

Le bilan au 30 septembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 16 août 2004, réf. LSO-AT03589, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société anonyme

*Banque domiciliataire*

Signature

(067820.3/024/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2004.

---

**INT. PACK S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 82.925.

Le bilan au 30 septembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 16 août 2004, réf. LSO-AT03586, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société anonyme

*Banque domiciliataire*

Signature

(067824.3/024/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2004.

---

**INT. PACK S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 82.925.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue de manière extraordinaire le 30 juillet 2004

*Résolution*

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2003/2004:

*Conseil d'administration:*

- MM. Carlo Santoiemma, employé privé, demeurant à Luxembourg, président;  
Marco Lagona, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;  
Pietro Feller, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur.

*Commissaire aux comptes*

FIDUCIAIRE GRAND-DUCALE S.A., 3, rue du Fort Rheinsheim, L-2419 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil de Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société anonyme

*Banque domiciliataire*

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 16 août 2004, réf. LSO-AT03579. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(067711.3/024/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2004.

---

**EASYBOX ITALY LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Registered office: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I<sup>er</sup>.

R. C. Luxembourg B 75.707.

—  
In the year two thousand and four, on the fifteenth of July.

Before Us, Maître Jean Seckler, notary residing at Junglinster, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

There appeared:

The company (société en commandite par actions) EASYBOX S.C.A., with its registered office at L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I<sup>er</sup>,

represented by Mr Paul Marx, docteur en droit, residing professionally at L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy, after having been signed ne varietur by the notary and the proxy holder, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

The appearing party, through his mandatary, declared and requested the notary to act:

That the appearing party is the sole actual partner of EASYBOX ITALY LUXEMBOURG, S.à r.l., a private limited company (société à responsabilité limitée), having its registered office at L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I<sup>er</sup>, (R. C. S. Luxembourg section B number 75.707), incorporated by deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing at Sanem (Luxembourg), on the 14th of April 2000, published in the Mémorial C number 639 of the 7th of September 2000,

whose articles of association have been modified by deed of the same notary Jean-Joseph Wagner on the 19th of November 2001, published in the Mémorial C number 531 of the 5th of April 2002,

whose articles of association have been modified pursuant to a deed of the undersigned notary on the 24th of March 2004, published in the Mémorial C number 555 of the 28th of May 2004,

and that the appearing party has taken the following resolution:

*Resolution*

The sole partner decides to amend the second resolution of the aforesaid notarial deed of March 24, 2004, which should specify that:

«as an exception, the accounting year which has begun on January 1st, 2004 will terminate on March 31st, 2004»,

instead of «as an exception, the accounting year which has begun on January 1st, 2003 has terminated on March 31st, 2003».

*Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately six hundred twenty Euros.

*Statement*

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing proxyholder, the present deed is worded in English followed by a French translation; on request of the same appearing proxyholder and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up at Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder, the latter signed together with the notary the present deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatre, le quinze juillet.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

La société en commandite par actions EASYBOX S.C.A., avec siège social à L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I<sup>er</sup>,

représentée par Monsieur Paul Marx, docteur en droit, ayant son domicile professionnel à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le notaire et le mandataire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

Que la comparante est la seule et unique associée actuelle de EASYBOX ITALY LUXEMBOURG, S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I<sup>er</sup>, (R. C. S. Luxembourg section B numéro 75.707), constituée suivant acte de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg), en date du 14 avril 2000, publié au Mémorial C numéro 639 du 7 septembre 2000,

dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le même notaire Jean-Joseph Wagner en date du 19 novembre 2001, publié au Mémorial C numéro 531 du 5 avril 2002,

dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 24 mars 2004, publié au Mémorial C numéro 555 du 28 mai 2004,

et que la comparante a pris la résolution suivante:

*Résolution*

L'associée unique décide de modifier la deuxième résolution du présent acte notarié du 24 mars 2004, laquelle devrait spécifier que:

«exceptionnellement, l'année sociale qui a commencé le 1<sup>er</sup> janvier 2004 se terminera le 31 mars 2004»,  
au lieu de «exceptionnellement, l'année sociale qui a commencé le 1<sup>er</sup> janvier 2003 s'est terminée le 31 mars 2003».

*Frais*

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à six cent vingt euros.

*Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la requête du même mandataire et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Marx, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 29 juillet 2004, vol. 527, fol. 65, case 12. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur ff.(signé): C. Bentner.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 9 août 2004.

J. Seckler.

(067713.3/231/81) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2004.

**EASYBOX SPAIN LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I<sup>er</sup>.

R. C. Luxembourg B 75.708.

In the year two thousand and four, on the fifteenth of July.

Before Us, Maître Jean Seckler, notary residing at Junglinster, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

There appeared:

The company (société en commandite par actions) EASYBOX S.C.A., with its registered office at L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I<sup>er</sup>,

represented by Mr Paul Marx, docteur en droit, residing professionally at L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy, after having been signed ne varietur by the notary and the proxy holder, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

The appearing party, through his mandatory, declared and requested the notary to act:

That the appearing party is the sole actual partner of EASYBOX SPAIN LUXEMBOURG, S.à r.l., a private limited company (société à responsabilité limitée), having its registered office at L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I<sup>er</sup>, (R. C. S. Luxembourg section B number 75.708), incorporated by deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing at Sanem (Luxembourg), on the 14th of April 2000, published in the Mémorial C number 639 of the 7th of September 2000,

whose articles of association have been modified by deed of the same notary Jean-Joseph Wagner on the 19th of November 2001, published in the Mémorial C number 531 of the 5th of April 2002,

whose articles of association have been modified pursuant to a deed of the undersigned notary on the 24th of March 2004, published in the Mémorial C number 555 of the 28th of May 2004,

and that the appearing party has taken the following resolution:

*Resolution*

The sole partner decides to amend the second resolution of the aforesaid notarial deed of March 24, 2004, which should specify that:

«as an exception, the accounting year which has begun on January 1st, 2004 will terminate on March 31st, 2004»,  
instead of «as an exception, the accounting year which has begun on January 1st, 2003 has terminated on March 31st, 2003».

*Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately six hundred twenty Euros.

*Statement*

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing proxyholder, the present deed is worded in English followed by a French translation; on request of the same appearing proxyholder and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up at Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder, the latter signed together with the notary the present deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatre, le quinze juillet.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

La société en commandite par actions EASYBOX S.C.A., avec siège social à L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I<sup>er</sup>,

représentée par Monsieur Paul Marx, docteur en droit, ayant son domicile professionnel à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le notaire et le mandataire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

Que la comparante est la seule et unique associée actuelle de EASYBOX SPAIN LUXEMBOURG, S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I<sup>er</sup>, (R. C. S. Luxembourg section B numéro 75.708), constituée suivant acte de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg), en date du 14 avril 2000, publié au Mémorial C numéro 639 du 7 septembre 2000,

dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le même notaire Jean-Joseph Wagner en date du 19 novembre 2001, publié au Mémorial C numéro 531 du 5 avril 2002,

dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 24 mars 2004, publié au Mémorial C numéro 555 du 28 mai 2004,

et que la comparante a pris la résolution suivante:

*Résolution*

L'associée unique décide de modifier la deuxième résolution du prédit acte notarié du 24 mars 2004, laquelle devrait spécifier que:

«exceptionnellement, l'année sociale qui a commencé le 1<sup>er</sup> janvier 2004 se terminera le 31 mars 2004»,

au lieu de «exceptionnellement, l'année sociale qui a commencé le 1<sup>er</sup> janvier 2003 s'est terminée le 31 mars 2003».

*Frais*

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à six cent vingt euros.

*Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la requête du même mandataire et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Marx, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 29 juillet 2004, vol. 527, fol. 67, case 11. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur ff. (signé): C. Bentner.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 9 août 2004.

J. Seckler.

(067716.3/231/81) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2004.

**COLONNADE HOLDCO Nr 2 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 93.325.

Avec effet au 13 août 2004, la société MONTEREY SERVICES S.A., société à responsabilité limitée ayant son siège social à 14, Rue Aldringen, L-1118, Luxembourg, a été nommée par voie de cooptation aux fonctions d'administrateur en remplacement de Monsieur Jean-Christophe Dauphin, employé privé, ayant son adresse professionnelle au 59 boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, administrateur démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 août 2004.

*Pour COLONNADE HOLDCO Nr 2 S.A.*

UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l.

*Administrateur*

K. Van Baren / J.P. Aversa

Enregistré à Luxembourg, le 12 août 2004, réf. LSO-AT02967. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(067925.3/029/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2004.

**ESPALITA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.  
R. C. Luxembourg B 90.779.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 13 août 2004, réf. LSO-AT03055, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 août 2004.

Signature.

(067883.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2004.

---

**A&AHDP S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.  
R. C. Luxembourg B 77.470.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 13 août 2004, réf. LSO-AT03058, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 août 2004.

Signature.

(067886.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2004.

---

**A&AHDP S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.  
R. C. Luxembourg B 77.470.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 13 août 2004, réf. LSO-AT03059, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 août 2004.

Signature.

(067888.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2004.

---

**FINADI - FINANCIERE D'INVESTISSEMENTS, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 4.710.

Avec effet au 27 juillet 2004, Monsieur Cornelius Bechtel, employé privé, 59, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, a été nommé par voie de cooptation aux fonctions d'administrateur en remplacement de Monsieur Benoît Frin, 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, administrateur démissionnaire.

Le Conseil d'administration se compose désormais comme suit:

Monsieur Cornelius Bechtel

Monsieur Robert Hovenier

Madame Marie-José Reyter

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2004.

*Pour FINADI - FINANCIÈRE D'INVESTISSEMENTS*

M.- J. Reyter

*Administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 12 août 2004, réf. LSO-AT02980. – Reçu 14 euros.

*Le Releveur (signé): D. Hartmann.*

(067938.3/029/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2004.

---

**SOCIETE DE PROMOTION POUR LE DEVELOPPEMENT DES ACTIVITES DE SERVICES,  
Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 15.683.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 18 août 2004, réf. LSO-AT03923, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 août 2004.

Signatures.

(068250.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2004.

---

**INTERNATIONAL PAPER INVESTMENTS (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: USD 20.000,00.**Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 90.703.

Suite à la décision de l'Associé unique daté du 28 juillet 2004, la démission de ses fonctions de gérant B de Monsieur Mark Guthrie a été acceptée avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2004.

La nomination aux fonctions de gérant B de Madame Kathleen Weston, demeurant professionnellement au 166, Chaussée de la Hulpe, B-1170 Bruxelles a été acceptée pour une durée indéterminée et avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2004 en remplacement de Monsieur Mark Guthrie, gérant démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 août 2004.

Pour *INTERNATIONAL PAPER INVESTMENTS (LUXEMBOURG), S.à r.l.*

UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l. / C. Speecke

Gérant A / Gérant A

Signatures / -

Enregistré à Luxembourg, le 12 août 2004, réf. LSO-AT02996. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(067930.3/029/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2004.

**ALGONQUIN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 75.299.

Lors du Conseil de gérance tenu en date du 8 juin 2004, la démission de ses fonctions de gérant de Monsieur Robert E. Underwood a été acceptée avec effet au 3 décembre 2003.

Monsieur Mark E. McDonough, avec adresse professionnelle chez MERCK & Co. Inc., One Merck Drive, Whitehouse, N.J. 08889, U.S.A. a été nommé aux fonctions de gérant, avec effet au 8 juin 2004, en remplacement de Monsieur Robert E. Underwood, gérant démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 août 2004.

Pour extrait sincère et conforme

BGL-MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Agent domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 9 août 2004, réf. LSO-AT02192. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(067922.3/029/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2004.

**EAST WEST CONSULTING COMPANY S.A., Société Anonyme,****(anc. EAST WEST FOOD COMPANY S.A.).**

Siège social: L-2613 Luxembourg, 1, place du Théâtre.

R. C. Luxembourg B 86.556.

L'an deux mille quatre, le vingt et un juillet.

Par-devant Maître Urbain Tholl, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société anonyme EAST WEST FOOD COMPANY S.A., ayant son siège social à L-2613 Luxembourg, 1, place du Théâtre,

constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire soussigné, en date du 20 mars 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, page 44.691 de 2002,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 86.556.

L'assemblée est présidée par Monsieur Paul Müller, employé privé, demeurant à Siebenaler, qui désigne comme secrétaire Madame Cindy Counhaye, employée privée, demeurant à B-Messancy.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Nico Simon, clerc de notaire, demeurant à Weiswampach.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I.- Les actionnaires présents et/ou représentés ainsi que le nombre des actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant.

La liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Il résulte de la liste de présence que toutes les mille (1.000) actions représentant l'intégralité du capital social sont représentées à l'assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Modification de la dénomination de la société avec modification afférente de la première phrase de l'article 1<sup>er</sup> des statuts.

L'assemblée, ayant approuvé les déclarations qui précèdent, prend à l'unanimité des voix la résolution suivante:

*Unique résolution*

L'assemblée décide de modifier la dénomination de la société.

En conséquence la première phrase de l'article 1<sup>er</sup> des statuts aura désormais la teneur suivante:

«Il est formé une société anonyme sous la dénomination de EAST WEST CONSULTING COMPANY S.A.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

*Frais*

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef des présentes à environ huit cent vingt euros (EUR 820).

Dont acte, fait et passé à Mersch, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénom, état et demeure, ils ont signé les présentes avec le notaire.

Signé: P. Müller, C. Counhaye, N. Simon, U. Tholl.

Enregistré à Mersch, le 28 juillet 2004, vol. 428, fol. 36, case 4. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur ff. (signé): Weber.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 13 août 2004.

U. Tholl.

(068112.3/232/43) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2004.

**EAST WEST CONSULTING COMPANY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2613 Luxembourg, 1, place du Théâtre.

R. C. Luxembourg B 86.556.

Statuts coordonnés suivant acte du 21 juillet 2004, reçu par M<sup>e</sup> Urbain Tholl, de résidence à Mersch, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2004.

U. Tholl.

(068115.3/232/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2004.

**HANIBAT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1727 Luxembourg, 39, rue Arthur Herchen.

R. C. Luxembourg B 59.788.

L'an deux mille quatre, le vingt juillet.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme HANIBAT S.A., ayant son siège social à L-1727 Luxembourg, 39, rue Arthur Herchen, R. C. S. Luxembourg section B numéro 59.788, constituée suivant acte reçu par Maître Reginald Neuman, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 19 juin 1997, publié au Mémorial C numéro 539 du 1<sup>er</sup> octobre 1997, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 13 mai 2004, en voie de publication au Mémorial C.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Gerhard Nellinger, conseiller, demeurant professionnellement à L-1727 Luxembourg, 39, rue Arthur Herchen.

Le président désigne comme secrétaire Madame Andrea Thielenhaus, employée privée, demeurant professionnellement à L-1727 Luxembourg, 39, rue Arthur Herchen.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Maria José Sanchez Diaz, employée privée, demeurant professionnellement à L-1727 Luxembourg, 39, rue Arthur Herchen.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui ensemble avec les procurations.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

Modification du premier alinéa de l'article quatre des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«La société a pour objet l'achat et la vente de batteries électriques et des équipements et éléments accessoires.»

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité la résolution suivante:

*Résolution*

L'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article quatre des statuts pour lui donner la teneur suivante:

**En anglais:**

«**Art. 4. Paragraph 1.** The purposes for which the company is formed is the purchase and the sale of electric batteries and the accessory equipments and elements.»

**En français:**

«**Art. 4. Alinéa 1<sup>er</sup>.** La société a pour objet l'achat et la vente de batteries électriques et des équipements et éléments accessoires.»

*Frais*

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à six cents euro.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: Nellinger, Thielenhaus, Sanchez Diaz, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 2 août 2004, vol. 527, fol. 70, case 7. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur ff.(signé): C. Bentner.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 9 août 2004.

J. Seckler.

(068005.3/231/57) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2004.

**E.B.C. S.A., EUROP BUSINESS CORPORATE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2418 Luxembourg, 5, rue de la Reine.

R. C. Luxembourg B 91.802.

L'an deux mille quatre, le vingt-deux juillet.

Par-devant Maître Urbain, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société anonyme EUROP BUSINESS CORPORATE S.A., en abrégé E.B.C. S.A., ayant son siège social à L-7545 Mersch, 41A, rue Lohr,

constituée originellement sous la dénomination de A.D.N.R. BENELUX S.A. aux termes d'un acte reçu par le notaire soussigné, en date du 29 janvier 2003, publié au Mémorial C page 15.086 du 24 mars 2003 et dont les statuts ont été modifiés aux termes d'un acte reçu par le notaire soussigné en date du 25 août 2003 publié au Mémorial C page 49.015 du 3 octobre 2003,

inscrite au registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B 91.802,

l'assemblée est présidée par Monsieur Bernard Fayet, directeur de sociétés, demeurant à L-7545 Mersch, 41A, rue Lohr qui désigne comme secrétaire Madame Cindy Counhaye, employée privée, demeurant à B-Messancy.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Yannick Fayet, directeur de sociétés, demeurant à L-7545 Mersch, 41A, rue Lohr.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I.- Les actionnaires présents et/ou représentés ainsi que le nombre des actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant.

La liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Il résulte de la liste de présence que toutes les mille (1.000) actions représentant l'intégralité du capital social sont représentées à l'assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Modification de l'objet social avec modification afférente de l'article 2 des statuts,

2. Transfert du siège social, avec modification afférente de la deuxième phrase de l'article 1<sup>er</sup> des statuts.

L'assemblée, ayant approuvé les déclarations qui précèdent, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de modifier l'objet social.

En conséquence l'article 2 des statuts aura désormais la teneur suivante:

«La société a pour objet la gérance d'immeubles à l'exception des réparations artisanales proprement dites, de type facility management, l'expertise et la location de machines.

En outre, la société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise luxembourgeoise ou étrangère, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine et autres droits s'attachant à ces brevets ou pouvant les compléter, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets et autres droits s'attachant à ces brevets ou pouvant les compléter, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets. Elle pourra emprunter et accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

Elle pourra emprunter, hypothéquer ou gager ses biens au profit d'autres entreprises ou sociétés. Elle pourra également se porter caution pour d'autres sociétés ou tiers.

La société exercera son activité tant au Grand-Duché de Luxembourg, qu'à l'étranger.»

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de transférer le siège de la société de Mersch à L-2418 Luxembourg, 5, rue de la Reine.

En conséquence la deuxième phrase de l'article 1<sup>er</sup> des statuts aura désormais la teneur suivante:

«Le siège social est établi à Luxembourg.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

*Frais*

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef des présentes à environ huit cents (EUR 800,-) euros.

Dont acte, fait et passé à Mersch, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures ils ont signé les présentes avec le notaire.

Signé: B. Fayet, Y. Fayet, C. Counhaye, U. Tholl.

Enregistré à Mersch, le 28 juillet 2004, vol. 428, fol. 36, case 9. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur ff. (signé): E. Weber.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 13 août 2004.

U. Tholl.

(068117.3/232/66) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2004.

---

**E.B.C. S.A., EUROP BUSINESS CORPORATE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2418 Luxembourg, 5, rue de la Reine.

R. C. Luxembourg B 91.802.

Statuts coordonnés suivant acte du 22 juillet 2004, reçu par M<sup>e</sup> Urbain Tholl, de résidence à Mersch, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2004.

U. Tholl.

(068118.3/232/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2004.

---

**PORTILLO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 98.139.

L'an deux mille quatre, le vingt-huit juillet.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

AZTEC (LUXEMBOURG) SCS, société en commandite simple, ayant son siège social à L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy, ici représentée par Madame Carole Cois, assistante juridique, demeurant à Hautcharage, en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 23 juillet 2004, annexée aux présentes, agissant en sa qualité d'associée unique de la société PORTILLO, S.à r.l., ayant son siège social à L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 16 décembre 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 148 du 5 février 2004.

Laquelle comparante, agissant en sa dite qualité, requiert le notaire d'acter ce qui suit:

1° Suivant cession de parts intervenue entre parties le 18 décembre 2003, la société RAYLIM, détentrice de la totalité des parts sociales de PORTILLO, S.à r.l., a cédé ses parts à la comparante qui est ainsi devenue propriétaire de toutes les parts sociales de PORTILLO, S.à r.l. (ci-après «la Société»).

2° Elle décide en sa qualité d'associée unique de réduire le capital social de la Société à concurrence de cinq millions d'euros (EUR 5.000.000,-) pour le ramener de son montant actuel de quarante-sept millions six cent trente-six mille trois cent soixante-quinze euros (EUR 47.636.375,-) à quarante-deux millions six cent trente-six mille trois cent soixante-quinze euros (EUR 42.636.375,-) par annulation de deux cent mille (200.000) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune et par remboursement à son associée unique, la comparante AZTEC

(LUXEMBOURG) SCS, prénommée, d'un montant total de cinq millions d'euros (EUR 5.000.000,-) prélevé sur les liquidités de la Société.

En conséquence de la résolution qui précède, l'associée unique décide de modifier l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à quarante-deux millions six cent trente-six mille trois cent soixante-quinze euros (EUR 42.636.375,-), représenté par un million sept cent cinq mille quatre cent cinquante-cinq (1.705.455) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.»

3° L'associée unique décide en outre de nommer la société ERNST & YOUNG, ayant son siège social à L-5365 Munsbach, 7, parc d'activité Syrdall, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 32.665, comme commissaire aux comptes pour une durée d'un an expirant lors de l'approbation des comptes annuels de 2004.

*Estimation des frais*

Les parties évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente réduction de capital, approximativement à la somme de EUR 1.200,-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Cois, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 2 août 2004, vol. 21CS, fol. 73, case 7. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur ff. (signé): Tholl.*

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 août 2004.

F. Baden.

(068955.3/200/48) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2004.

**PORTILLO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 98.139.

—  
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

F. Baden.

(068957.3/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2004.

**LV TRANS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4437 Soleuvre, 71, rue de Differdange.

R. C. Luxembourg B 102.362.

—  
STATUTS

L'an deux mille quatre, le douze août.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Laurentiu Vaduva, ouvrier, demeurant au 71, rue de Differdange, L-4437 Soleuvre, ici représenté par Monsieur Eric Fays, chef comptable, avec adresse professionnelle au 66, boulevard Napoléon 1<sup>er</sup>, L-2210 Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 10 juin 2004.

Laquelle procuration, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Lequel comparant, par son mandataire, a déclaré vouloir constituer entre une société à responsabilité limitée unipersonnelle dont il a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes entre les propriétaires des parts ci-après créées et de celles qui pourraient l'être ultérieurement, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives et par les présents statuts.

**Art. 2.** La Société prend la dénomination de LV TRANS, S.à r.l.

**Art. 3.** Le siège social de la Société est établi à Soleuvre.

Il pourra être transféré en tout autre lieu de la commune d'un commun accord entre les associés.

**Art. 4.** La Société a pour objet l'exploitation d'une entreprise de transports de marchandises nationaux et internationaux, de déménagements, d'expéditeur et de commissionnaire en transport.

En général la Société pourra faire toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à faciliter son extension ou le développement.

**Art. 5.** La durée de la Société est indéterminée.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à soixante-dix mille euros (EUR 70.000,-), divisé en sept cents (700) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

**Art. 7.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. S'il y a plusieurs propriétaires d'une seule part sociale, la Société a le droit de suspendre l'exercice des droits afférents, jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant, à son égard, propriétaire de la part sociale. Il en sera de même en cas de conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et le créancier-gagiste.

Toutefois, les droits de vote attachés aux parts sociales grevées d'usufruit sont exercées par le seul nu-propriétaire.

**Art. 8.** L'associé qui désire céder toutes ou partie de ses parts ou les héritiers d'un associé décédé devront en informer la gérance par lettre recommandée, en indiquant le nombre de parts qu'ils se proposent de céder, le prix qu'ils en demandent et les nom, prénom, état et domicile de la personne éventuellement intéressée à l'acquisition de ces parts. Cette lettre devra également contenir l'offre irrévocable jusqu'à l'expiration des délais ci-après prévus, de céder les parts concernées aux autres associés au prix indiqué, qui ne pourra cependant pas excéder la valeur nette de la part telle que confirmée le cas échéant par une expertise d'un réviseur d'entreprises indépendant.

Dans la huitaine de la réception de la lettre, la gérance transmet par lettre recommandée aux autres associés cette proposition de cession. Ceux-ci auront un droit de préférence pour acquérir ces parts proportionnellement au nombre de parts dont ils sont propriétaires.

L'associé qui entend exercer son droit de préemption doit en informer la gérance dans le mois de la réception de la lettre l'avisant de l'offre de cession, faute de quoi il sera déchu de son droit de préférence.

Dans la huitaine de l'expiration de ce délai, la gérance avisera l'associé désireux de céder ses parts ou l'héritier ou les héritiers de l'associé décédé par lettre recommandée indiquant le nom des associés qui entendent exercer leur droit de préférence, et le nombre de parts dont ils acceptent la cession ou, à défaut, le nombre de parts que la Société rachètera elle-même.

A partir de la réception de la lettre, l'associé, ou le ou les héritiers de l'associé décédé, seront libres de céder au cessionnaire indiqué dans leur offre de cession les parts qu'ils ont offert de céder et qui ne seraient pas rachetées par les autres associés ou par la Société.

**Art. 9.** La Société n'est pas dissoute par le décès, la faillite, l'interdiction ou la déconfiture d'un associé.

**Art. 10.** Les héritiers et représentants ou ayants droit et créanciers d'un associé ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des associés.

**Art. 11.** La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révoqués par les associés, qui fixent leurs pouvoirs et leur rémunération.

Le ou les gérants sont nommés pour une durée indéterminée.

Des pouvoirs spéciaux et limités pourront être délégués pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoir, associés ou non, pour des affaires déterminées par le(s) gérant(s).

La gérance ne peut constituer une hypothèque sur un immeuble social ni un nantissement sur un fonds de commerce de la Société sans y avoir été autorisée au préalable par une décision ordinaire des associés.

Le gérant est habilité à instituer des succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 12.** Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relative aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 13.** Les décisions ne sont valablement prises que si elles sont adoptées par des associés représentant plus de la moitié des parts sociales.

Les modifications statutaires ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

**Art. 14.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 15.** Chaque année, au trente et un décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la Société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

Le solde de ce compte, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net. Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire dès que le fonds de réserve a atteint le dixième du capital.

Si à un moment quelconque et pour n'importe quelle raison, la réserve légale représentait moins de un dixième du capital social, le prélèvement annuel de cinq pour cent reprendrait jusqu'à ce que cette proportion de un dixième soit retrouvée.

Le surplus du bénéfice net est à la disposition des associés.

**Art. 16.** Tout associé peut prendre, au siège social de la Société, communication de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes pendant les quinze jours qui précéderont l'assemblée annuelle.

**Art. 17.** En cas de dissolution de la Société, chaque associé prélèvera avant tout partage, sur l'actif net, le montant nominal de sa part dans le capital; le surplus sera partagé au prorata des mises des associés. Si l'actif net ne permet pas le remboursement du capital social, le partage se fera proportionnellement aux mises initiales.

La liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée des associés à la majorité fixée à l'article 142 de la loi modifiée du 10 août 1915.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

**Art. 18.** Pour tous les points non expressément prévus aux présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions légales.

*Disposition transitoire*

Le premier exercice social commencera à la date de la constitution et finira le 31 décembre 2004.

*Souscription et libération*

Les parts sociales ont été entièrement souscrites comme suit:

Monsieur Laurentiu Vaduva, préqualifié, sept cents parts sociales . . . . .	700
Total: sept cents parts sociales . . . . .	700

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées en espèces, de sorte que la somme de soixante-dix mille euros (EUR 70.000,-) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

*Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, s'élève à environ deux mille cinquante (2.050,-) euros.

*Assemblée constitutive*

Et à l'instant l'associé unique, représentant la totalité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1) Est nommé gérant technique de la Société:

Monsieur Thierry Domken, sans profession, né le 19 avril 1949 à Verviers (Belgique), demeurant au 35, Bihain, B-6690 Vielsalm.

2) Est nommé gérant administratif de la Société:

Monsieur Laurentiu Vaduva, ouvrier, né le 21 janvier 1967 à Craiova (Roumanie), demeurant au 71, rue de Differdange, L-4437 Soleuvre.

3) La Société est engagée en toutes circonstances par les signatures des gérants.

4) Le siège social de la Société est établi au 71, rue de Differdange, L-4437 Soleuvre.

*Avertissement*

Le notaire a attiré l'attention du mandataire du comparant que la Société doit obtenir une autorisation de faire le commerce de la part des autorités administratives compétentes en rapport avec son objet social avant de commencer son activité commerciale, avertissement que le comparant reconnaît avoir reçu.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci, par son mandataire, a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: E. Fays, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 16 août 2004, vol. 21CS, fol. 84, case 7. – Reçu 700 euros.

*Le Receveur ff. (signé): Tholl.*

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signé par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en vertu d'un mandat verbal, en remplacement de son collègue Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, momentanément absent.

Luxembourg, le 17 août 2004

J. Elvinger

(068824.3/230/132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2004.

**HEI ELEI FILM PRODUCTIONS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1543 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden.

R. C. Luxembourg B 24.240.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 10 août 2004, réf. LSO-AT02373, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 août 2004.

Signature

*Un mandataire*

(068316.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2004.

**MONTEREY CAPITAL IV, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-1724 Luxembourg, 31-33, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 100.538.

In the year two thousand and four on the twenty-eighth of July.

Before Maître Paul Frieders, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

TERRA FIRMA INVESTMENTS (GP) 2 LIMITED, a company registered in Guernsey, under Company Register Number 39257, having its registered office at PO Box 543, East Wing, Trafalgar Court, Admiral Park, St Peter Port, Guernsey, GY1 6HU acting in its capacity as general partner to TERRA FIRMA CAPITAL PARTNERS II, being a fund initially established on 21 June 2002 having its offices at Nomura House, 1 St Martins-Le-Grand, London, EC1A 4NP, England,

Here represented by Mr David Maria, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy dated July 23, 2004 given by the aforementioned existing shareholder (the «Shareholder») of the Company.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to enact the following:

I) That the Shareholder is the current shareholder of MONTEREY CAPITAL IV, S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office in L-1724 Luxembourg, 31-33, boulevard du Prince Henri, registered with the Luxembourg trade register under number B 100.538, incorporated by a deed of Maître Jacques Delvaux, notary residing in Luxembourg, on April 2, 2004, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, number 648 dated June 24, 2004, pp. 31089 sq.,

II) That the Shareholder has decided to deliberate on the points of the following agenda:

(i) Increase of the Company's share capital by the amount of thirty thousand euro (EUR 30,000) by contribution in cash, in order to bring the Company's share capital from its present amount of forty thousand euro (EUR 40,000) to seventy thousand euro (EUR 70,000) by the issuance of three hundred (300) new ordinary shares (the «New Shares») with a par value of one hundred euro (EUR 100) each, having the same rights and obligations as the existing ordinary shares;

(ii) Subscription of the New Shares by subscription in cash;

(iii) Decision to amend Article 6.1, first paragraph of the Articles of Association of the Company relating to the setting of the Company's corporate capital. As a consequence of the capital increase, Article 6.1, first paragraph, will have the following wording:

«**Art. 6.1. First paragraph.** The company's corporate capital is fixed at seventy thousand euro (EUR 70,000) represented by seven hundred (700) shares («parts sociales») of one hundred euro (EUR 100) each, all fully subscribed and entirely paid up.»

III) That, on the basis of the agenda, the Shareholder has taken the following resolutions (the «Resolutions»):

*First resolution*

The Shareholder, represented as stated here above, decides to increase the Company's share capital by the amount of thirty thousand euro (EUR 30,000) by contribution in cash, in order to bring the Company's share capital from its present amount of forty thousand euro (EUR 40,000) to seventy thousand euro (EUR 70,000) by the issuance of three hundred (300) New Shares, with a par value of one hundred euro (EUR 100) each, having the same rights and obligations as the existing ordinary shares.

*Subscription - Payment*

The Shareholder, represented as stated here above, declares to subscribe to the three hundred (300) New Shares, with a par value of one hundred euros (EUR 100) each, by contribution in cash of thirty thousand euro (EUR 30,000). The amount of thirty thousand euro (EUR 30,000) is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

*Second resolution*

As a consequence of the preceding resolution, the Shareholder, represented as stated here above, decides to amend article 6.1, first paragraph of the articles of incorporation of the Company, which will henceforth have the following wording:

«**Art. 6.1. First paragraph.** The company's corporate capital is fixed at seventy thousand euro (EUR 70,000) represented by seven hundred (700) shares («parts sociales») of one hundred euro (EUR 100) each, all fully subscribed and entirely paid up.»

There being no further business, the meeting is terminated.

*Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 1,360.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version, on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by surname, given name, civil status and residences, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

**Follows the French version:**

L'an deux mille quatre, le vingt-huit juillet.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

TERRA FIRMA INVESTMENTS (GP) 2 LIMITED, enregistrée auprès du Registre du Commerce de Guernsey sous le numéro 39257, et ayant son siège social à PO Box 543, East Wing, Trafalgar Court, Admiral Park, St Peter Port, Guernsey, GY1 6HU agissant en sa capacité de general partner pour TERRA FIRMA CAPITAL PARTNERS II, étant un fond initialement établi le 21 juin 2002 ayant son siège à Nomura House, 1 St Martins-Le-Grand, London, EC1A 4NP, England représentée par Maître David Maria, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 23 juillet 2004 donnée par l'associé actuel susmentionné (l'«Associé») de la Société.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec celui-ci.

La partie comparante, représentée comme stipulé ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I) Que l'Associé est l'associé actuel de MONTEREY CAPITAL IV, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 31-33, boulevard du Prince Henri, et enregistrée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 100.538, constituée suivant acte reçu par Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 2 avril 2004, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, numéro 648 du 24 juin 2004, p. 31089 s.,

II) Que l'Associé a décidé de délibérer sur les points suivants de l'ordre du jour:

(i) augmentation du capital social de la Société d'un montant de trente mille euros (EUR 30.000) moyennant apport en numéraire, pour le porter de son montant actuel de quarante mille euros (EUR 40.000) à soixante-dix mille euros (EUR 70.000) par l'émission corrélative de trois cents (300) nouvelles parts sociales ordinaires (les «Parts Sociales Nouvelles») d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales ordinaires existantes;

(ii) souscription et libération des Parts Sociales Nouvelles par contribution en numéraire;

(iii) décision de modifier l'article 6.1, premier paragraphe des statuts de la Société, relatif à la fixation du capital social de la Société. En conséquence de l'augmentation de capital, l'article 6.1., premier paragraphe, aura la teneur suivante:

«**Art. 6.1. Premier paragraphe.** Le capital social est fixé à soixante-dix mille euros (EUR 70.000) représenté par sept cents (700) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.»

III) Que l'Associé a pris les résolutions suivantes (les «Résolutions»):

*Première résolution*

L'Associé, représenté comme stipulé ci-dessus, décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de trente mille euros (EUR 30.000) par apport en numéraire, afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de quarante mille euros (EUR 40.000) à soixante-dix mille euros (EUR 70.000) par l'émission de trois cents (300) Parts Sociales Nouvelles, ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales ordinaires existantes.

*Souscription - Libération*

L'Associé, représenté comme stipulé ci-dessus, déclare souscrire aux trois cents (300) Parts Sociales Nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune, et de les libérer intégralement par apport en numéraire de trente mille euros (EUR 30.000). La somme de trente mille euros (EUR 30.000) est actuellement à la disposition de la Société, dont la preuve a été rapportée au notaire instrumentant.

*Seconde résolution*

En conséquence de la Résolution précédente, l'Associé, représenté comme stipulé ci-dessus, décide de modifier l'article 6.1, premier paragraphe des statuts de la Société, lequel sera dorénavant libellé comme suit:

«**Art. 6.1. Premier paragraphe.** Le capital social est fixé à soixante-dix mille euros (EUR 70.000) représenté par sept cents (700) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.»

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

*Frais*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, de quelque nature qu'ils soient, incombant à la société en raison du présent acte, sont estimés à EUR 1.360.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: D. Maria, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 2004, vol. 144S, fol. 72, case 11. – Reçu 300 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 août 2004.

P. Frieders.

(069184.3/212/131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2004.

---

**MONTEREY CAPITAL IV, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31-33, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 100.538.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 août 2004.

P. Frieders.

(069185.3/212/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2004.

---

**NIWRON S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 28.683.

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires tenue en date du 10 juin 2002 a procédé à la conversion du capital social en Euros, de sorte que le capital de LUF 1.250.000 a été converti en EUR 30.986,69 avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2001.

La valeur nominale des actions a été supprimée.

En conséquence, le capital de la société a été fixé à un montant de EUR 30.986,69 représenté par 1.250 actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 août 2004.

Pour NIWRON S.A.,

C. Smith

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 12 août 2004, réf. LSO-AT02994. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(067932.2//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2004.

---

**HMGT HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 75.034.

*Extrait des minutes de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'Associé Unique qui s'est tenue le 1<sup>er</sup> juillet 2004*

A l'Assemblée Générale Ordinaire de l'Associé Unique de HMGT HOLDING, S.à r.l. (la «Société») qui s'est tenue le 1<sup>er</sup> juillet 2004, il a été décidé comme suit:

- D'accepter la démission de M. Tim van Dijk, résidant professionnellement au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, en tant que Gérant B de la société, avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2004, et de lui donner pleine et entière décharge de toutes responsabilités quant à l'exercice de son mandat jusqu'à la date du 1<sup>er</sup> juillet 2004;

- De nommer M. Hans van de Sanden, résidant professionnellement au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, Gérant B de la société avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2004, sa fonction étant fixée pour une durée illimitée.

Les gérants sont désormais:

- William S. Benjamin, Gérant A,

- Mike Pashley, Gérant A,

- Hans van de Sanden, Gérant B,

- LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., Gérant B.

Luxembourg, le 9 août 2004.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Gérant B

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 11 août 2004, réf. LSO-AT02718. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(068473.3/710/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2004.

---

**SVG HOLDINGS S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-2163 Luxembourg, 10, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 81.754.

In the year two thousand and four, on the twenty-third day of July.  
Before Us Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Mersch.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders (the Meeting) of SVG HOLDINGS S.A. (the Company), a public limited liability company, having its registered office in L-2163 Luxembourg, 10, avenue Monterey, registered with the Luxembourg trade and companies register under the number B 81.754, incorporated by a deed of Maître Edmond Schroeder, then notary residing in Mersch, on April 30, 2001 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1019, November 16, 2001, the articles of association of which were amended by a deed of the undersigned notary, dated June 18, 2002, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1258 of August 29, 2002 and by a deed of the undersigned notary, dated July 8, 2004, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The Meeting is chaired by Maître Claude Feyereisen, attorney-at-law, with professional address in Luxembourg.

The President appointed as secretary Maître Xavier Nevez, lawyer, with professional address in Luxembourg.

The Meeting elected as scrutineer Maître Julien Leclere, attorney-at-law, with professional address in Luxembourg.

The bureau formed, the President declared and requested the notary to state that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by them are indicated on an attendance list. This list and the proxies, after having been signed by the appearing parties and the notary, will remain attached to the present deed for registration purposes.

II.- This attendance list shows that the 10,000 (ten thousand) shares, representing the entire share capital are represented at the present extraordinary general meeting so that the Meeting can validly decide on all the issues of the agenda which are known to the shareholders.

III.- The agenda of the Meeting is the following:

1. Decision to add after paragraph 1 of (current) article 4 of the articles of association of the Company a paragraph 2 which shall provide for a co-optation system in case of a vacancy on the board of directors of the Company.

2. Decision to insert after paragraph 1 of (current) article 10 of the articles of association of the Company a new paragraph 2 which shall add a quorum requirement of at least 50% of the Company's share capital.

3. Insertion of a new article 4 under title 1 of the articles of association of the Company providing for a share transfer restriction under which any transfer, mortgage, charge or encumbrance of shares in the Company is subject to the prior written consent of the majority shareholder.

4. Insertion of a new article 5 under title 1 of the articles of association of the Company providing for a drag along right in favor of the majority shareholders.

5. Renumbering of the articles of the Company's articles of association in order to reflect the above insertions.

These facts having been exposed and recognized as true by the Meeting, the shareholders, duly represented, unanimously decide on the following:

*First resolution*

The Meeting resolves to amend article 4 of the articles of association of the Company, so that it shall henceforth read as follows:

«The company shall be managed by a Board of Directors composed of at least three members who need not be shareholders of the company. Their term of office shall be maximum 6 years. The directors shall be re-eligible.

In the event of a vacancy on the Board of Directors because of resignation, retirement, death or otherwise, the remaining directors may meet and may elect by majority vote a director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders.»

*Second resolution*

The Meeting resolves to amend article 10 of the articles of association of the Company, so that it shall henceforth read as follows:

«The general meeting of the company properly constituted represents the entire body of the shareholders. It has the broadest powers to perform or ratify all acts which concern the company.

The general meeting can however validly deliberate and act only if the shareholders representing at least half of the company's share capital are present or represented. Without prejudice to the foregoing and the special majority requirements provided for by law, any resolutions by the general meeting are subject to the approval by the majority of the votes cast.

Convening notices of all general meetings shall be made in compliance with the legal provisions. If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have had knowledge of the agenda submitted to their consideration, the general meeting may take place without previous convening notices.

The general meeting shall determine the allocation or distribution of the net profits.»

*Third resolution*

The Meeting resolves to insert under title 1 of the articles of association of the Company a new article 4, which shall read as follows:

«Any transfer, mortgage, charge or encumbrance of shares in the company is subject to the prior written consent of the majority shareholder, without prejudice to the minority shareholder's right to request the majority shareholder to purchase its shares in accordance with the terms agreed between them.»

*Fourth resolution*

The Meeting resolves to insert under title 1 of the articles of association of the Company a new article 5, which shall read as follows:

«5.1 If the majority shareholder enters into an agreement for the transfer of all its shares in the company to a third party (the «Transferee»), then the minority shareholder shall, upon receipt of a written notice from the majority shareholder (a «Drag Along Notice»), be required to sell and transfer all of its shares to the Transferee at the same price per share at which, and on same the terms and conditions on which, the majority shareholder has agreed to transfer its shares to the Transferee.

5.2 Upon the delivery of a Drag Along Notice, the minority shareholder has 14 days to notify the majority shareholder of its refusal to sell the shares at the price indicated in the Drag Along Notice. If such a notice of refusal is served and the majority shareholder and minority shareholder do not agree on a transfer price for the minority shareholder's shares within 30 days following the receipt of such notice, the majority shareholder shall designate a respected international investment bank as expert to determine the fair market value of the shares. In such case, the minority shareholder shall be obligated to transfer to the Transferee its shares at the fair market value determined by the expert from the date of such expert's determination. The minority shareholder shall not have the right to request the payment of the price stated in the Drag Along Notice if such fair market value is less than such price.

5.3 If no notice of refusal has been served within the 14-day period mentioned in article 5.2 above, the minority shareholder shall be deemed to have accepted to sell to the Transferee all of its shares at the relevant price and on the relevant terms and conditions under article 5.1 and shall be required as of the expiration of such 14-day period to perform such sale.

5.4 If the minority shareholder shall not, within 14 days of becoming required to do so under this article 5, execute instruments of transfer in respect of its shares whose transfer is requested by the majority shareholder pursuant to the Drag Along Notice, then the majority shareholder shall be entitled to, and shall authorise and instruct such person as it thinks fit to, execute the necessary instruments of transfer on behalf of the minority shareholder and register the Transferee or its nominee as the holder of the shares.»

*Fifth resolution*

As a consequence of the above resolutions, the Meeting further resolves to renumber the old articles 4 till 15 of the articles of association of the Company, so that the old article 4 shall read article 6, the old article 5 shall read article 7, etc.

There being no further business, the Meeting is closed.

*Statement*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English version and the French version, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of the deed.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary, the present original deed.

**Suit la traduction en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatre, le vingt-trois juillet.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires (l'Assemblée) de la société SVG HOLDINGS S.A. (la Société), une société anonyme, ayant son siège social à L-2163 Luxembourg, 10, avenue Monterey, inscrite auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 81.754, constituée suivant acte reçu par Maître Edmond Schroeder, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 30 avril 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, sous le numéro 1019 du 16 novembre 2001, dont les statuts ont été modifiés par un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 18 juin 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, sous le numéro 1258 du 29 août 2002, et par un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 8 juillet 2004, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Assemblée est présidée par Maître Claude Feyereisen, avocat à la Cour, ayant son domicile professionnel à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Maître Xavier Nevez, maître en droit, ayant son domicile professionnel à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Maître Julien Leclere, avocat, ayant son domicile professionnel à Luxembourg.

Le bureau formé, le président déclare et prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste de présence et les procurations, après avoir été signées par les parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 10.000 (dix mille) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'Assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Décision de rajouter après le paragraphe 1 de l'article 4 (actuel) des statuts de la Société un paragraphe 2 qui devra prévoir un système de cooptation en cas de vacance d'un poste au conseil d'administration de la Société.

2. Décision d'insérer après le paragraphe 1 de l'article 10 (actuel) des statuts de la Société un nouveau paragraphe 2 qui devra requérir un quorum d'au moins 50% du capital social de la Société.

3. Insertion d'un nouvel article 4 sous le titre 1<sup>er</sup> des statuts de la Société prévoyant une limitation à la cession d'actions d'après laquelle toute cession, hypothèque, greffe d'obligation ou de charge d'actions de la Société est sujet à l'approbation écrite et préalable de l'actionnaire majoritaire.

4. Insertion d'un nouvel article 5 sous le titre 1<sup>er</sup> des statuts de la Société prévoyant un «droit de drag along» en faveur des actionnaires majoritaires.

5. Renumérotation des articles des statuts de la Société afin de tenir compte des insertions telles qu'exposées ci-dessus.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'Assemblée, les actionnaires dûment représentés ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Assemblée décide de modifier l'article 4 des statuts de la Société, de sorte qu'il prendra désormais la teneur suivante:

«La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Les administrateurs sont rééligibles.

Dans le cas d'une vacance de poste au conseil d'administration pour cause de démission, retraite, mort ou toute autre raison, les administrateurs restants pourront se réunir et élire par un vote majoritaire un administrateur qui comblera la vacance de poste jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires.»

#### *Deuxième résolution*

L'Assemblée décide de modifier l'article 10 des statuts de la Société, de sorte qu'il prendra désormais la teneur suivante:

«L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

L'assemblée générale peut toutefois valablement délibérer et agir uniquement si les actionnaires représentant au moins la moitié du capital social de la société sont présents ou représentés. Sans préjudice de ce qui précède et des exigences légales concernant des majorités spéciales, toutes résolutions de l'assemblée générale sont sujettes à l'approbation par la majorité des votes exprimés.

Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

L'assemblée générale décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net.»

#### *Troisième résolution*

L'Assemblée décide d'insérer sous le titre 1<sup>er</sup> des statuts de la Société un nouvel article 4, qui prendra la teneur suivante:

«Toute cession, hypothèque, concession de droits à charge des actions de la société est sujette à l'approbation écrite et préalable de l'actionnaire majoritaire, sans préjudice du droit de l'actionnaire minoritaire de demander à l'actionnaire majoritaire d'acquérir ses actions selon les termes convenus entre eux.»

#### *Quatrième résolution*

L'Assemblée décide d'insérer sous le titre 1<sup>er</sup> des statuts de la Société un nouvel article 5, qui prendra la teneur suivante:

«5.1 Si l'actionnaire majoritaire conclut un contrat en vue de la cession de toutes ses actions de la société à un tiers (le «Cessionnaire»), alors l'actionnaire minoritaire devra, après réception d'un avis écrit de la part de l'actionnaire majoritaire (un «Avis Drag Along»), vendre et céder toutes ses actions au Cessionnaire au même prix par action auquel, et sous les mêmes termes et conditions sous lesquelles l'actionnaire majoritaire a convenu de céder ses actions au Cessionnaire.

5.2 Dès la délivrance de l'Avis Drag Along, l'actionnaire minoritaire a 14 jours pour aviser l'actionnaire majoritaire de son refus de vendre les actions au prix indiqué dans l'Avis Drag Along. Si un tel avis de refus est notifié et l'actionnaire majoritaire et l'actionnaire minoritaire ne conviennent pas d'un prix de cession pour les actions de l'actionnaire minoritaire dans les 30 jours suivant la réception d'un tel avis, l'actionnaire majoritaire désignera une banque d'investissement internationale de renommée comme expert, afin de fixer la juste valeur du marché des actions. Dans ce cas, l'actionnaire minoritaire sera obligé de céder ses actions au Cessionnaire à la juste valeur du marché déterminée par l'expert depuis la date d'une telle évaluation par expert. L'actionnaire minoritaire n'aura pas le droit de réclamer le paiement du prix indiqué dans l'Avis Drag Along si la juste valeur du marché est moindre que ce prix.

5.3 Si aucun avis de refus n'a été notifié dans la période de 14 jours mentionnée dans l'article 5.2 ci-dessus, l'actionnaire minoritaire sera censé avoir accepté de vendre au Cessionnaire toutes ses actions au prix et sous les termes et

conditions dont il est question dans l'article 5.1 et il sera requis de procéder à cette vente dès l'expiration d'une telle période de 14 jours.

5.4 Si l'actionnaire minoritaire ne procède pas, dans les 14 jours depuis qu'il y est requis d'après cet article 5, à l'exécution des actes de cession relatifs à ses actions dont la cession est requise par l'actionnaire majoritaire d'après l'Avis Drag Along, alors l'actionnaire majoritaire sera en droit de l'exécuter, et autorisera et instruira toute personne qu'il pense convenable d'exécuter, pour le compte de l'actionnaire minoritaire les actes nécessaires à la cession et d'inscrire le Cessionnaire ou son mandataire comme détenteur des actions.»

*Cinquième résolution*

En conséquence des précédentes résolutions, l'Assemblée décide de renuméroter les anciens articles 4 à 15 de statuts de la Société, de sorte que l'ancien article 4 deviendra l'article 6, l'ancien article 5 deviendra l'article 7, etc.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui a personnellement connaissance de la langue anglaise, déclare qu'à la demande des parties comparantes le présent acte est documenté en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux parties comparantes, elles ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Feyereisen, X. Nevez, J. Leclere, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 28 juillet 2004, vol. 428, fol. 35, case 4. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur ff. (signé): E. Weber.*

Pour copie conforme, délivrée à la prédite société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 16 août 2004.

H. Hellinckx.

(069332.3/242/208) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2004.

**NORO MANAGEMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 180, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 95.490.

Avec effet au 27 juillet 2004, Madame Monique Juncker, employée privée, 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, a été nommée aux fonctions de gérant en remplacement de Monsieur Benoît Frin, gérant démissionnaire.

Le Conseil de gérance se compose désormais comme suit:

Madame Monique Juncker

Monsieur Gérard Birchen

Madame Marie-José Reyter

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2004.

*Pour NORO MANAGEMENT, S.à r.l.*

G. Birchen

*Gérant*

Enregistré à Luxembourg, le 12 août 2004, réf. LSO-AT02978. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(067943.3/029/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2004.

**FORTIER HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 92.327.

Avec effet au 13 août 2004, la société MONTEREY SERVICES S.A., société à responsabilité limitée ayant son siège social à 14, Rue Aldringen, L-1118, Luxembourg, a été nommée par voie de cooptation aux fonctions d'administrateur en remplacement de Monsieur Jean-Christophe Dauphin, employé privé, 59 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, administrateur démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 août 2004.

*Pour FORTIER HOLDING S.A.*

G. Speecke

*Administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 12 août 2004, réf. LSO-AT02970. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(067947.3/029/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2004.

**CITADEL TONBRIDGE,S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital Social: USD 3.012.500,-.**

Siège social: L-5365 Münsbach, 5, Parc d'Activité Syrdall.  
R. C. Luxembourg B 87.989.

Le bilan et l'annexe au 31 mars 2003 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 16 août 2004, réf. LSO-AT03365, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Münsbach, le 12 août 2004.

ERNST & YOUNG TAX ADVISORY SERVICES, S.à r.l.

Signature

(068095.3/556/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2004.

---

**CITADEL TONBRIDGE,S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital Social: USD 3.012.500,-.**

Siège social: L-5365 Münsbach, 5, Parc d'Activité Syrdall.  
R. C. Luxembourg B 87.989.

Le bilan et l'annexe au 31 mars 2004 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 16 août 2004, réf. LSO-AT03366, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Münsbach, le 12 août 2004.

ERNST & YOUNG TAX ADVISORY SERVICES, S.à r.l.

Signature

(068092.3/556/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2004.

---

**CITADEL TONBRIDGE,S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 3.012.500,-.**

Siège social: L-5365 Münsbach, 5, Parc d'Activité Syrdall.  
R. C. Luxembourg B 87.989.

EXTRAIT

Il ressort également d'une convention de transfert de parts sociales datée du 4 août 2004 formalisant un transfert de parts sociales ayant été exécuté en date du 31 décembre 2003, que CITADEL ANTAEUS INTERNATIONAL INVESTMENTS Ltd., ayant son siège social à Uglad House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Iles Cayman, a vendu 28.825 parts sociales de la Société à CITADEL KENSINGTON GLOBAL STRATEGIES FUND Ltd., ayant son siège social au 129 Front Street, Hamilton, HM12, Bermudes.

Münsbach, le 12 août 2004.

Pour extrait conforme

ERNST & YOUNG TAX ADVISORY SERVICES, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 août 2004, réf. LSO-AT03363. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(068017.3/556/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2004.

---

**CELLULAR ENERGY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.  
R. C. Luxembourg B 71.276.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 11 août 2004, réf. LSO-AT02650, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 août 2004.

CELLULAR ENERGY S.A.

A. De Bernardi / F. Innocenti

Administrateur / Administrateur

(068289.3/545/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2004.

---

**JOSCH, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.**

Siège social: L-5531 Remich, 16A, route de l'Europe.  
H. R. Luxembourg B 97.171.

—  
Unter Verzicht auf alle Formen und Fristen der Ladung trete ich zu einer Gesellschafterversammlung zusammen und beschliesse Folgendes:

Mit Wirkung vom 1. September 2004 wird zum neuen technischen Geschäftsführer Herr Carsten Weber, wohnhaft in Johannisstrasse 7, D-66663 Merzig, ernannt.

Remich, den 9. August 2004.

S. Schmücker  
Gesellschafterin

Enregistré à Luxembourg, le 18 août 2004, réf. LSO-AT04305. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(068243.3/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2004.

---

**RTL NEDERLAND S.A., Société Anonyme,  
(anc. RTL/DE HOLLAND MEDIA GROEP S.A.).**

Siège social: L-1543 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden.  
R. C. Luxembourg B 31.294.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 10 août 2004, réf. LSO-AT02375, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 août 2004.

Signature  
Mandataire

(068315.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2004.

---

**B. & CE. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1543 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden.  
R. C. Luxembourg B 5.140.

EXTRAIT

Il résulte des délibérations et décisions du Conseil d'administration tenu au siège le 1<sup>er</sup> juin 2004 que:

Le Conseil d'administration décide de nommer Monsieur Vincent de Dorlodot, comme président, pour une durée équivalente à celle de son mandat d'administrateur.

Pour extrait conforme délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 août 2004.

Signature  
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 10 août 2004, réf. LSO-AT02369. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(068319.3/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2004.

---

**COLUFINA LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.  
R. C. Luxembourg B 16.359.

Constituée par-devant M<sup>e</sup> Frank Baden, notaire alors de résidence à Mersch, en date du 8 décembre 1978, acte publié au Mémorial C n° 46 du 28 février 1979, modifiée par-devant le même notaire en date du 14 décembre 1979, acte publié au Mémorial C n° 40 du 27 février 1980, modifiée par acte sous seing privé du 30 octobre 2001, acte publié par extrait au Mémorial C n° 389 du 11 mars 2002.

—  
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 6 août 2004, réf. LSO-AT01885, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour COLUFINA LUXEMBOURG S.A.  
INTERFIDUCIAIRE S.A.  
Signature

(068337.3/1261/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2004.

---

**DRAKE IT TECHNOLOGIES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J. F. Kennedy.  
R. C. Luxembourg B 72.029.

In the year two thousand four, on the thirtieth day of July.  
Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

DRAKE HOLDINGS LIMITED, a company with registered office at c/o Harry B. Sands, 50 Shirley Street P.O. Box N-624, Bahamas,  
here represented by MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., having its registered office in L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J. F. Kennedy,  
by virtue of a proxy given on June 30, 2004,  
itself here represented by Mr Marco Dijkerman, director and Mr Paul van Baarle, employee, both residing professionally in Luxembourg,  
acting in their respective capacities as director and proxyholder A, empowered to bind the company by their joint signatures.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:  
- that, it is the sole actual shareholder of DRAKE IT TECHNOLOGIES, S.à r.l., a société à responsabilité limitée unipersonnelle, incorporated by a deed of the undersigned notary, residing then in Hesperange on September 23, 1999, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, number 959 of December 15th, 1999,  
- that, the sole shareholder has taken the following resolutions:

*First resolution*

The sole shareholder decides the creation of two groups of Managers, the Managers A and the Managers B and decides to amend paragraph 1st and paragraph 4th of article 12 of the articles of association which will be read as follow:

**«Art. 12. 1st paragraph**

The company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers composed of Manager(s) A and Manager(s) B. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be revoked *ad nutum*.»

**«Art. 12. 4th paragraph**

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of one Manager A and one Manager B.»

*Second resolution*

The sole shareholder decides to qualify:

- the current manager MANACOR (LUXEMBOURG) S.A. as Manager A,  
and
- the current managers Mr Robert William Pollock and Mrs Gwen Elizabeth Kennedy as Managers B.

There being no further business, the meeting is terminated.

*Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately seven hundred and fifty euro (750.- EUR).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed. The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mil quatre, le trente juillet.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

DRAKE HOLDINGS LIMITED, une société ayant son siège à c/o Harry B. Sands, 50 Shirley Street P.O. Box N-624, Bahamas,  
ici représentée par MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J. F. Kennedy,  
en vertu d'une procuration datée du 30 juin 2004,  
elle-même représentée par Monsieur Marco Dijkerman, directeur et Monsieur Paul van Baarle, employé privé, tous deux demeurant professionnellement à Luxembourg,  
agissant en leur qualité respective de directeur et de fondé de pouvoir A, habilités à engager la société par leurs signatures conjointes.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle, représentée comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'elle est la seule et unique associée de la société DRAKE IT TECHNOLOGIES, S.à r.l., une société à responsabilité limitée unipersonnelle, constituée suivant acte du notaire instrumentant alors de résidence à Hesperange, en date du 23 septembre 1999, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 959 du 15 décembre 1999.
- Qu'elle a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'associé unique décide de créer deux groupes de gérants, les Gérants A et les Gérants B, et décide de modifier les paragraphes 1<sup>er</sup> et 4 de l'article 12 des statuts, lesquels seront rédigés comme suit:

«**Art. 12. 1<sup>er</sup> alinéa**

La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gestion composé de Gérant(s) A et de Gérant(s) B. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.»

«**Art. 12. 4<sup>ème</sup> alinéa**

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un Gérant A et d'un Gérant B.»

*Deuxième résolution*

L'associé unique décide de qualifier:

- l'actuel gérant MANACOR (LUXEMBOURG) S.A. de Gérant A
  - et
  - les actuels gérants Monsieur Robert William Pollock et Madame Gwen Elizabeth Kennedy de Gérants B.
- Plus rien n'étant fixé à l'ordre du jour, l'assemblée est levée.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ sept cent cinquante euros (750,- EUR).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Dijkerman, P. van Baarle, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 2 août 2004, vol. 21CS, fol. 77, case 8. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur ff. (signé):* Tholl.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 août 2004.

G. Lecuit.

(069395.3/220/99) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2004.

**DRAKE IT TECHNOLOGIES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 72.029.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 août 2004.

G. Lecuit.

(069397.3/220/99) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2004.

**PIWO INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 72.685.

Le siège social de la société, jusqu'alors fixé à L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II, a été dénoncé avec effet au 7 juillet 2004.

Luxembourg, le 7 juillet 2004.

C. Kaufhold

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2004, réf. LSO-AS05531. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé):* D. Hartmann.

(068400.2//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2004.

**INTEGRAL MULTI FUND, Société d'Investissement à Capital Variable,  
(anc. ABF MULTI FUND).**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.  
R. C. Luxembourg B 85.944.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 18 août 2004.

H. Hellinckx.

(068340.3/242/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2004.

**BECROMAL TRADING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.  
R. C. Luxembourg B 55.241.

L'an deux mille quatre, le dix-sept août.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme BECROMAL TRADING S.A., ayant son siège social à L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri, R. C. Luxembourg section B numéro 55.241, constituée suivant acte reçu par Maître Marc Elter, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 21 juin 1996, publié au Mémorial C numéro 457 du 16 septembre 1996, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Camille Hellinckx, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 13 novembre 1996, publié au Mémorial C numéro 45 du 1<sup>er</sup> février 1997.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Christian Dostert, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Mademoiselle Françoise Hübsch, employée privée, demeurant à Echternacherbrück (Allemagne).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant à Echternach.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

- 1.- Suppression de la valeur nominale des 500 actions de la société.
- 2.- Conversion du capital social de CHF en EUR.
- 3.- Fixation de la valeur nominale des 500 actions de la société à 653,- EUR chacune.
- 4.- Modification afférente de l'article 5, alinéa 1<sup>er</sup>, des statuts.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de supprimer la valeur nominale des cinq cents (500) actions représentatives du capital social.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de convertir la devise d'expression du capital social de la société, actuellement fixé à cinq cent mille francs suisses (500.000,- CHF), pour l'exprimer dorénavant en euro, au cours de 1,5314 CHF=1,- EUR, en trois cent vingt-six mille quatre cent quatre-vingt-dix-huit euros soixante-trois cents (326.498,63 EUR), arrondi à trois cent vingt-six mille cinq cents euros (326.500,- EUR).

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de fixer la valeur nominale des cinq cents (500) actions de la société à six cent cinquante-trois euros (653,- EUR) chacune.

*Quatrième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivante:

**«Art. 5 (alinéa 1<sup>er</sup>)**

Le capital souscrit de la société est fixé à trois cent vingt-six mille cinq cents euros (326.500,- EUR), divisé en cinq cents (500) actions d'une valeur nominale de six cent cinquante-trois euros (653,- EUR) chacune, entièrement libérées.»

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille cent cinquante euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. Dostert, A. Thill, F. Hübsch, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 19 août 2004, vol. 527, fol. 89, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 23 août 2004.

J. Seckler.

(069385.3/231/67) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2004.

---

**SQUIRE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 82.175.

Le siège social de la société, jusqu'alors fixé à L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II, a été dénoncé avec effet au 7 juillet 2004.

Luxembourg, le 7 juillet 2004.

C. Kaufhold

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2004, réf. LSO-AS05536. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(068401.2//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2004.

---

**ARAVIS INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2014 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.

R. C. Luxembourg B 50.899.

**EXTRAIT**

L'assemblée a décidé le 7 mai 2004, de transférer le siège social de la société du 24 avenue Marie-Thérèse, B.P. 477, L-2014 Luxembourg, au 18 avenue Marie-Thérèse, B.P. 477, L-2014 Luxembourg, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 7 mai 2004.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2004, réf. LSO-AR07317. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(068415.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2004.

---

**FILUXA HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 11.244.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 15 juin 2004*

Est nommée administrateur, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2007:

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, Luxembourg, en remplacement de Monsieur Claude Schmitz.

Luxembourg, le 11 août 2004.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 août 2004, réf. LSO-AT03730. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(068631.3/534/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2004.

---

**CABARET XL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1260 Luxembourg, 24, rue de Bonnevoie.  
R. C. Luxembourg B 52.300.

L'an deux mille quatre, le vingt-huit juillet.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de son collègue empêché Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, lequel dernier nommé restera dépositaire du présent acte.

Ont comparu:

1.- La société de droit de Gibraltar WALLAS MORGANE LTD, ayant son siège social à Gibraltar, Suite 33, Victoria House, Main Street 26, inscrite au Registre des Sociétés de Gibraltar sous le numéro 84497;

2.- La société anonyme ISOPACOR INV. S.A., ayant son siège social à L-1856 Luxembourg, 12, rue Ketten, R. C. Luxembourg section B numéro 94.590.

Lesquelles comparantes sont ici représentées par Madame Carole Charpy, employée privée, demeurant professionnellement à L-1521 Luxembourg, 134, rue Adolphe Fischer, en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées.

Les prédictes procurations, signées ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquelles comparantes, par leur représentante susnommée, ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- que la société à responsabilité limitée CABARET XL, S.à r.l., ayant son siège social à L-1260 Luxembourg, 24, rue de Bonnevoie, R. C. Luxembourg section B numéro 52.300, été constituée suivant acte reçu par Maître Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 21 septembre 1995, publié au Mémorial C numéro 595 du 23 novembre 1995, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le même notaire Tom Metzler en date du 17 septembre 2001, publié au Mémorial C numéro 243 du 13 février 2002;

- que les comparantes sont les seules et uniques associées actuelles de ladite société et qu'elles se sont réunies en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité, sur ordre du jour conforme, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée constate qu'en vertu de deux cessions de parts sociales sous seing privé en date du 27 juillet 2004:

Monsieur Joseph Hoffmann, commerçant, demeurant à L-8311 Capellen, 90, route d'Arlon, a cédé:

a) trois cent trente-cinq (335) parts sociales sans désignation de valeur nominale dans la prédicté société à responsabilité limitée CABARET XL, S.à r.l. à la société de droit de Gibraltar WALLAS MORGANE LTD, prédésignée;

b) cent soixante-cinq (165) parts sociales sans désignation de valeur nominale dans la prédicté société à responsabilité limitée CABARET XL, S.à r.l. à la société anonyme ISOPACOR INV. S.A., prédésignée.

Ces cessions de parts sont approuvées conformément à l'article huit des statuts, les associées les considérant comme dûment signifiées à la société, conformément à l'article 1690 du code civil et à l'article 190 de la loi sur les sociétés commerciales.

*Deuxième résolution*

A la suite des cessions de parts sociales ci-avant mentionnées, l'assemblée décide de modifier l'article six des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze euro et soixante-huit cents (12.394,68 EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales sans désignation de valeur nominale.

Les parts sociales se répartissent comme suit:

1.- La société de droit de Gibraltar WALLAS MORGANE LTD, ayant son siège social à Gibraltar, Suite 33, Victoria House, Main Street 26, inscrite au Registre des Sociétés de Gibraltar sous le numéro 84497 trois cent trente-cinq parts sociales . . . . .	335
2.- La société anonyme ISOPACOR INV. S.A., ayant son siège social à L-1856 Luxembourg, 12, rue Ketten, R. C. Luxembourg section B numéro 94.590, cent soixante-cinq parts sociales. . . . .	165
Total: cinq cents parts sociales . . . . .	500

Toutes les parts sociales sont intégralement libérées.»

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de révoquer Madame Radmila Pavlovic comme gérante technique de la société et Monsieur Joseph Hoffmann comme gérant administratif de la société.

*Quatrième résolution*

L'assemblée décide de nommer Monsieur Claude Despaux, gérant de société, né à Mirande (France), le 8 octobre 1960, demeurant à F-32170 Sainte-Dode, La Ferme du Vieux Chêne (France), comme nouveau gérant technique et administratif de la société avec pouvoir de signature individuelle.

*Frais*

Tous les frais et honoraires des présentes, évalués à la somme de six cents euros, sont à charge de la société, et les associés s'y engagent personnellement.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.  
Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. Charpy, J. Elvinger.

Enregistré à Grevenmacher, le 11 août 2004, vol. 527, fol. 83, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): C. Bentner.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 12 août 2004.

J. Seckler.

(069423.3/231/68) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2004.

**POMME & POMME S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.

R. C. Luxembourg B 64.285.

Acte de constitution publié au Mémorial C le 21 juillet 1998.

—  
EXTRAIT

L'assemblée a décidé le 2 juillet 2004 de transférer le siège social de la société du 24 avenue Marie-Thérèse, B.P. 477, L-2014 Luxembourg, au 18 avenue Marie-Thérèse, B.P. 477, L-2014 Luxembourg, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 2 juillet 2004.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2004, réf. LSO-AS06628. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(068429.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2004.

**COALMAX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5540 Remerschen, 34, Waistrooss.

R. C. Luxembourg B 79.385.

—  
L'an deux mille quatre, le dix août.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme COALMAX S.A., ayant son siège social à L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon, (R. C. Luxembourg section B numéro 79.385), constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement du notaire instrumentant, en date du 28 novembre 2000, publié au Mémorial C numéro 503 du 4 juillet 2001,

ayant un capital social fixé à trente-trois mille euros (33.000,- EUR), divisé en cent (100) actions de trois cent trente euros (330,- EUR) chacune.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Thierry Hellers, expert-comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Gernot Kos, expert-comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Robert Becker, conseil fiscal, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1.- Transfert du siège social de L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon, à L-5540 Remerschen, 34, Waistrooss.

2.- Modification afférente du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 1<sup>er</sup> des statuts.

3.- Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité la résolution suivante:

*Résolution*

L'assemblée décide de transférer le siège social statutaire de L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon, à L-5540 Remerschen, 34, Waistrooss, et de modifier en conséquence le deuxième alinéa de l'article 1<sup>er</sup> des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 1<sup>er</sup> (deuxième alinéa).** Le siège social est établi à Remerschen.»

*Frais*

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à sept cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passée à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: G. Kos, R. Becker, T. Hellers, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 17 août 2004, vol. 527, fol. 86, case 10. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): G. Schlink.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 23 août 2004.

J. Seckler.

(069437.3/231/57) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2004.

---

**MAZFIN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 53.303.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 18 août 2004, réf. LSO-AT04011, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 août 2004.

MAZFIN S.A.

Signature / Signature

*Administrateur / Administrateur*

(068453.3/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2004.

---

**MERZARIO INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 51.542.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 18 août 2004, réf. LSO-AT04014, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 août 2004.

MERZARIO INTERNATIONAL S.A.

Signature / Signature

*Administrateur Catégorie A / Administrateur Catégorie B*

(068454.3/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2004.

---

**GENNAIO INVESTMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 49.057.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 18 août 2004, réf. LSO-AT04009, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 août 2004.

GENNAIO INVESTMENT S.A.

Signature / Signature

*Administrateur / Administrateur*

(068456.3/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2004.

---

**PFCME HOLDING S.A., PRIVATE FINANCE CAPITAL MARKET & EQUITIES HOLDING S.A.,  
Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 70.840.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 18 août 2004, réf. LSO-AT04006, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 août 2004.

PRIVATE FINANCE CAPITAL MARKET & EQUITIES HOLDING S.A. en abrégé PFCME HOLDING S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(068457.3/795/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2004.

---

**HELEBA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 12.643.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 18 août 2004, réf. LSO-AT04003, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 août 2004.

HELEBA HOLDING S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(068458.3/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2004.

---

**DAKUMO HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 58.141.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 18 août 2004, réf. LSO-AT04001, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 août 2004.

DAKUMO HOLDING S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(068459.3/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2004.

---

**BANSABADELL REASSURANCES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5365 Münsbach, 6, Parc d'Activité Syrdall.  
R. C. Luxembourg B 33.451.

L'an deux mille quatre, le cinq août.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg- Eich.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme BANSABADELL REASSURANCES S.A. établie et ayant son siège social à L-5365 Münsbach, 6, Parc d'Activité Syrdall,

constituée suivant acte reçu par le notaire Gérard Lecuit, alors de résidence à Mersch, en date du 4 avril 1990, publié au Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 358 du 3 octobre 1990,

modifiée suivant acte reçu par le même notaire Gérard Lecuit, alors de résidence à Mersch, en date du 17 juin 1992, publié au Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 505 du 5 novembre 1992,

modifiée suivant acte reçu par le notaire Paul Decker, de résidence à Luxembourg-Eich en date du 13 octobre 1997, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 37 du 17 janvier 1998,

modifiée suivant acte reçu par le notaire Paul Decker, de résidence à Luxembourg-Eich en date du 25 novembre 2002, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 104 du 3 février 2003,

inscrite au registre de commerce et des sociétés près le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, section B sous le numéro 33.451,

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte à 10.00 heures sous la présidence de Monsieur Fabrice Frère, directeur, demeurant professionnellement à Münsbach.

Le président nomme comme secrétaire Monsieur Max Mayer, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Anne-Rose Goebel, employée privée, demeurant professionnellement à Münsbach.

Le bureau de l'assemblée étant constitué, le président requiert le notaire d'acter que:

I: L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

- 1.- Décision à prendre quant à la dissolution de la société.
- 2.- Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
- 3.- Fixation de la date de la deuxième assemblée générale extraordinaire de liquidation.

II: Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions des actionnaires, sont renseignés sur une liste de présence, laquelle, signée par les actionnaires ou par leurs mandataires et par les membres du bureau de l'assemblée, restera annexée aux présentes.

Les procurations des actionnaires représentés, paraphées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte.

III: Il résulte de ladite liste de présences que toutes les actions sont présentes ou représentées à l'assemblée, laquelle en conséquence est constituée régulièrement et peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide de dissoudre et de mettre la société BANSABADELL REASSURANCES S.A., en liquidation à partir de ce jour.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale nomme GECALUX S.A., avec siège social à L-5365 Münsbach, 6, Parc d'Activité Syrdall (R. C. B N° 22.094), aux fonctions de liquidateur.

Les pouvoirs du liquidateur sont limités aux opérations qui sont liées directement à la liquidation de la société. En particulier, il est convenu que le liquidateur ne peut sans l'accord formel des actionnaires procéder aux opérations mentionnées dans l'article 145 de la loi concernant les sociétés commerciales (i.e. continuer jusqu'à réalisation l'industrie et le commerce de la société, emprunter pour payer les dettes sociales, créer des effets de commerce, hypothéquer les biens de la société, les donner en gage, aliéner ses immeubles, et faire apport de l'avoir social dans d'autres sociétés.)

*Troisième résolution*

L'assemblée générale décide de fixer la seconde assemblée générale extraordinaire au 16 août 2004.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour la présente assemblée a été clôturée à 10.30 heures.

*Evaluation des frais*

Les frais, dépenses, rémunération et charges qui incombent à la Société en raison du présent acte, sont évalués à 1.150,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus par le notaire instrumentaire par noms, prénoms usuels, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: F. Frère, M. Mayer, A.-R. Goebel, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 10 août 2004, vol. 144S, fol. 77, case 8. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Tholl.*

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 23 août 2004.

P. Decker.

(069584.3/206/67) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2004.

**FINAMI 443 HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 31.648.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 18 août 2004, réf. LSO-AT03986, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 août 2004.

FINAMI 443 HOLDING S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(068467.3/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2004.

**SPRUCE ENTERPRISE (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21, allée Scheffer.  
R. C. Luxembourg B 76.189.

*Extrait des minutes de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'Associé Unique qui s'est tenue le 1<sup>er</sup> juillet 2004*

A l'Assemblée Générale Ordinaire de l'Associé Unique de SPRUCE ENTERPRISE (LUXEMBOURG), S.à r.l. (la «Société») qui s'est tenue le 1<sup>er</sup> juillet 2004, il a été décidé comme suit:

- De démissionner M. Tim van Dijk, résidant professionnellement au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, en tant que Gérant B de la société, avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2004, et de lui donner pleine et entière décharge de toutes responsabilités quant à l'exercice de son mandat jusqu'à la date du 1<sup>er</sup> juillet 2004;
- De nommer M. Hans van de Sanden, résidant professionnellement au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, Gérant B de la société avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2004, sa fonction étant fixée pour une durée illimitée.

Les gérants sont désormais:

- Mike Pashley en tant que gérant A,
- Hans van de Sanden en tant que gérant B,
- LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A. en tant que gérant C.

Luxembourg, le 9 août 2004.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Gérant C

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 11 août 2004, réf. LSO-AT02695. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(068476.3/710/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2004.

**AP PORTICO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.  
R. C. Luxembourg B 70.267.

*Extrait des minutes de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'Associé Unique qui s'est tenue le 1<sup>er</sup> juillet 2004*

A l'Assemblée Générale Ordinaire de l'Associé Unique d'AP PORTICO, S.à r.l. (la «Société») qui s'est tenue le 1<sup>er</sup> juillet 2004, il a été décidé comme suit:

- De démissionner M. Tim van Dijk, résidant professionnellement au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, en tant que Gérant de la société, avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2004, et de lui donner pleine et entière décharge de toutes responsabilités quant à l'exercice de son mandat jusqu'à la date du 1<sup>er</sup> juillet 2004;
- De nommer M. Hans van de Sanden, résidant professionnellement au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, Gérant de la société avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2004, sa fonction étant fixée pour une durée illimitée.

Les gérants sont désormais:

- AP PORTICO GP LDC,
- Hans van de Sanden,
- LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Luxembourg, le 9 août 2004.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Gérant

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 11 août 2004, réf. LSO-AP02698. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(068477.3/710/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2004.

**FUTURA S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.  
R. C. Luxembourg B 51.594.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 17 août 2004, réf. LSO-AT03740, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2004.

**AFFECTATION DU RESULTAT**

- Report à nouveau ..... - 6.489,41 EUR

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 2004.

Signature.

(068549.3/802/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2004.

**AP PORTICO PORT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.  
R. C. Luxembourg B 70.270.

*Extrait des minutes de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'Associé Unique qui s'est tenue le 1<sup>er</sup> juillet 2004*

A l'Assemblée Générale Ordinaire de l'Associé Unique d'AP PORTICO PORT, S.à r.l. (la «Société») qui s'est tenue le 1<sup>er</sup> juillet 2004, il a été décidé comme suit:

- D'accepter la démission de M. Tim van Dijk, résidant professionnellement au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, en tant que Gérant de la société, avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2004, et de lui donner pleine et entière décharge de toutes responsabilités quant à l'exercice de son mandat jusqu'à la date du 1<sup>er</sup> juillet 2004;
- De nommer M. Hans van de Sanden, résidant professionnellement au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, Gérant de la société avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2004, sa fonction étant fixée pour une durée illimitée.

Les gérants sont désormais:

- AP PORTICO GP LDC,
- Hans van de Sanden,
- LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Luxembourg, le 9 août 2004.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Gérant

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 11 août 2004, réf. LSO-AT02703. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(068478.3/710/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2004.

---

**ROSTUWA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 9, rue Robert Stümper.  
R. C. Luxembourg B 81.157.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 17 août 2004, réf. LSO-AT03738, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2004.

**AFFECTATION DU RESULTAT**

- Report à nouveau ..... - 298.116,75 EUR

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 2004.

Signature.

(068550.3/802/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2004.

---

**UNITAS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.  
R. C. Luxembourg B 10.404.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 6 août 2004, réf. LSO-AT01609, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 août 2004.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

(068573.3/504/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2004.

---

**ARTIL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.  
R. C. Luxembourg B 88.434.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 6 août 2004, réf. LSO-AT01610, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 août 2004.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

(068577.3/504/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2004.

---

**PERLICENCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.  
R. C. Luxembourg B 12.585.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 6 août 2004, réf. LSO-AT01611, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 août 2004.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

(068584.3/504/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2004.

---

**FILUXA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 11.244.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 17 août 2004, réf. LSO-AT03728, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 août 2004.

Signature.

(068632.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2004.

---

**PATCAT INVESTMENTS, Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 46.072.

Le bilan au 30 novembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 16 août 2004, réf. LSO-AT03600, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 août 2004.

Signature.

(068634.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2004.

---

**TOPVEL HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.  
R. C. Luxembourg B 41.406.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 19 août 2004, réf. LSO-AT04435, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(068699.3/1285/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2004.

---

**TOPVEL HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.  
R. C. Luxembourg B 41.406.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 1<sup>er</sup> juin 2004 que:

- Leurs mandats étant arrivés à échéance, Maître Victor Elvinger, avocat-avoué, demeurant à Luxembourg, Madame Carol Snyder, Administrateur de société, demeurant à Encino (Californie) USA et Monsieur Adriaan De Feijter, directeur, demeurant professionnellement à L-2241 Luxembourg, ont été réélus aux postes d'Administrateurs de la société pour une durée de 5 ans.

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 19 août 2004, réf. LSO-AT04433. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(068700.3/1285/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2004.

---

**FAUSTINI INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 41.366.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 16 août 2004, réf. LSO-AT03619, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 août 2004.

Signature.

(068641.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2004.

---

**RALEIGH LUXEMBOURG, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.  
R. C. Luxembourg B 84.360.

*Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 13 août 2004*

Sont renommés gérants pour une durée indéterminée:

- Monsieur Alan John Finden-Crofts, chief executive, demeurant Vue du Lac, Becquet Road, St Peter Port, Guernsey, Channel Islands.

- Monsieur Simon Goddard, accountant, demeurant 45, Ullswater Crescent, Beeston, Nottingham, England.

Luxembourg, le 16 août 2004.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 août 2004, réf. LSO-AT04248. – Reçu 4248 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(068643.3/534/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2004.

---

**SOCIETE PORTUGAL LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 5.299.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 17 août 2004, réf. LSO-AT03725, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 août 2004.

Signature.

(068648.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2004.

---

**VERMILION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital souscrit: EUR 130.000.000,-**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R. C. Luxembourg B 97.531.

Par résolution, l'actionnaire unique de la société VERMILLON, S.à r.l. a décidé de nommer au poste de gérant pour une durée indéterminée, M. Dominique Blondel, résidant au 29a, Sentier de l'Aubépine, F-67000 Strasbourg, en remplacement de M. Frédéric Debus, démissionnaire, avec effet au 30 juin 2004.

Pour publication aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 août 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 17 août 2004, réf. LSO-AT03797. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(068671.3/581/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2004.

---

**CR ACOUSTIQUE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8011 Strassen, 295, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 91.800.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 2004, réf. LSO-AS08537, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 18 août 2004.

Signature.

(068806.3/578/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2004.

---

**FRANCE OUTLET MALL HOLDING S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 44.863.

—  
EXTRAIT

*Commissaire aux comptes:*

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 10 août 2004, le mandat de DELOITTE S.A. en qualité de commissaire aux comptes de la société a été reconduit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire décidant de l'approbation des comptes annuels de l'année sociale se terminant au 31 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 août 2004, réf. LSO-AT03933. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(068654.3/267/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2004.

---

**A. TH. & ASSOCIATES, MANAGEMENT CONSULTANTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.  
R. C. Luxembourg B 45.375.

—  
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 11 août 2004, réf. LSO-AT02565, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 août 2004.

Signature

*Mandataire*

(068688.3/4287/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2004.

---

**MAZZONI SHOES SERVICES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 26.590.

—  
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 17 août 2004, réf. LSO-AT03677, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 19 août 2004.

FIDUCIAIRE VIC COLLE & ASSOCIES, S.à r.l.

Signature

(068770.3/612/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2004.

---

**ATEX INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 234, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 74.678.

—  
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 18 août 2004, réf. LSO-AT04193, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2004.

Signature.

(068828.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2004.

---

**SAVOIA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R. C. Luxembourg B 80.031.

—  
Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Elvinger.

(068855.3/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2004.

---

**CDROHLINGE 24 A.G., Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: L-9990 Weiswampach, Maison 50.

H. R. Luxemburg B 96.477.

Die Bilanz vom 31. Dezember 2003, registriert in Luxemburg am 19. August 2004, Aktenzeichen: LSO-AT04452, wurde beim Handels - und Gesellschaftsregister Luxemburg am 20. August 2004 hinterlegt.

Erwähnung zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 11. August 2004.

*Für die Gesellschaft*

Unterschrift

(068707.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2004.

---

**CDROHLINGE 24 A.G., Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: L-9990 Weiswampach, Maison 50.

H. R. Luxemburg B 96.477.

*Auszug der Entscheidungen der Ordentlichen Generalversammlung vom 25. Juni 2004*

Die Generalversammlung hat beschlossen:

- Den Jahresabschluss zum 31. Dezember 2003 in der vorgelegten Fassung zu genehmigen.
- Den Verlust von 2003 auf das Folgejahr zu übertragen.
- Den Mitgliedern des Verwaltungsrats und dem Kontenkommissar Entlastung für die Ausübung ihres Mandats zu erteilen.

*Für die Gesellschaft*

Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 19 août 2004, réf. LSO-AT0449. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(068709.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2004.

---

**MULLEBUTZ, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Esch-sur-Alzette.

R. C. Luxemburg B 34.938.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 17 août 2004, réf. LSO-AT03682, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 19 août 2004.

FIDUCIAIRE VIC COLLE & ASSOCIES, S.à r.l.

Signature

(068773.3/612/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2004.

---

**CREACTION INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1329 Luxembourg, 67, rue du Château.

R. C. Luxemburg B 45.479.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 2004, réf. LSO-AS08535, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 18 août 2004.

Signature.

(068807.3/578/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2004.

---

**COSYLUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8080 Bertrange, 57, route de Longwy.

R. C. Luxemburg B 88.155.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2004, réf. LSO-AQ03974, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(069007.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2004.

---

**GESTFOOD S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4170 Esch-sur-Alzette, 6, boulevard J.F. Kennedy.  
R. C. Luxembourg B 84.766.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 17 août 2004, réf. LSO-AT03687, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 19 août 2004.

FIDUCIAIRE VIC COLLE & ASSOCIES, S.à r.l.

Signature

(068774.3/612/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2004.

---

**CORDONNERIE EXPRESS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Differdange.  
R. C. Luxembourg B 60.538.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 17 août 2004, réf. LSO-AT03688, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 19 août 2004.

FIDUCIAIRE VIC COLLE & ASSOCIES, S.à r.l.

Signature

(068777.3/612/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2004.

---

**STRAITS INVESTMENTS HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 24, avenue Marie-Thérèse.  
R. C. Luxembourg B 83.073.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 19 août 2004, réf. LSO-AT04458, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 août 2004.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

(068725.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2004.

---

**STRAITS INVESTMENTS HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 24, avenue Marie-Thérèse.  
R. C. Luxembourg B 83.073.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 19 août 2004, réf. LSO-AT04459, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 août 2004.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

(068713.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2004.

---

**STRAITS INVESTMENTS HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 24, avenue Marie-Thérèse.  
R. C. Luxembourg B 83.073.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 19 août 2004, réf. LSO-AT04467, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 août 2004.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

(068716.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2004.

---

**STRAITS INVESTMENTS HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 24, avenue Marie-Thérèse.  
R. C. Luxembourg B 83.073.

Les états financiers au 29 juillet 2004, enregistrés à Luxembourg, le 19 août 2004, réf. LSO-AT04469, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 août 2004.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

(068726.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2004.

---

**ACTIONS-LOISIRS LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 57.925.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 17 août 2004, réf. LSO-AT03690, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 19 août 2004.

FIDUCIAIRE VIC COLLE & ASSOCIES, S.à r.l.

Signature

(068780.3/612/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2004.

---

**PEREIRA & PINTO FRUITS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Kayl.  
R. C. Luxembourg B 38.768.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 17 août 2004, réf. LSO-AT03693, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 19 août 2004.

FIDUCIAIRE VIC COLLE & ASSOCIES, S.à r.l.

Signature

(068783.3/612/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2004.

---

**DEMATRANS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Perlé.  
R. C. Luxembourg B 82.835.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 17 août 2004, réf. LSO-AT03697, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 19 août 2004.

FIDUCIAIRE VIC COLLE & ASSOCIES, S.à r.l.

Signature

(068785.3/612/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2004.

---